
Déclaration de performance extra-financière 2021



GROUPE
D'ASSURANCE
MUTUALISTE
ENGAGÉ

Sommaire

| | |
|-----------|-----------|
| Éditorial | 04 |
|-----------|-----------|

| | |
|-------------------------|-----------|
| Notre modèle d'affaires | 08 |
|-------------------------|-----------|

Notre ambition

| | |
|--|-----------|
| Notre Impact Sociétal : la stratégie RSE de Covéa | 14 |
| Gouvernance de l'engagement sociétal | 15 |
| Analyse des principaux risques sociaux et environnementaux | 15 |

Nos enjeux de durabilité

| | |
|--------------------------|-----------|
| Entreprise responsable | 21 |
| Employeur responsable | 30 |
| Assureur responsable | 33 |
| Investisseur responsable | 38 |
| Taxonomie | 42 |

Un impact sociétal concret, crédible et reconnu

→ Thierry Derez
Président-Directeur général Covéa



« 2021 a permis des avancées importantes dans le déploiement de notre politique d'impact sociétal. »

— La nouvelle stratégie lancée en 2020, baptisée « Notre Impact Sociétal », a dressé l'ossature de notre ambition : celle de développer un impact sociétal concret, crédible et reconnu. Elle nous mobilise sur nos responsabilités socles, celles qui font de Covéa une entreprise, un employeur, un assureur et un investisseur responsable, et sur cinq champs d'action : l'égalité des chances, les savoirs, la prévention des risques, le développement des territoires, l'environnement.

L'année 2021, encore bouleversée par la crise sanitaire, a néanmoins permis des avancées importantes dans le déploiement de notre politique d'impact sociétal. Tout au long de cette déclaration de performance extra-financière vous pourrez le constater à travers beaucoup d'exemples précis.

Nous avons en particulier dessiné notre trajectoire bas carbone qui sera notre boussole dans les années à venir pour piloter tous nos projets de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. De grands projets ont déjà été lancés ou livrés comme la construction de 9 000 panneaux photovoltaïques sur nos parkings afin de produire une partie de l'électricité nécessaire à certains sites. Les nouveaux accords signés avec nos partenaires sociaux sur le handicap et sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constituent d'autres preuves concrètes de nos ambitions.

Plus globalement, la demande que les entreprises prennent leur juste part dans la résolution des grands enjeux sociétaux, notamment le dérèglement climatique, n'a jamais été aussi forte. Nous sommes fiers d'apporter notre contribution proportionnelle à notre influence pour accompagner ces grandes évolutions. En tant que leader de l'assurance et investisseur institutionnel, nous exerçons ainsi pleinement notre responsabilité sociétale. —

Covéa, leader de l'assurance mutualiste

- **Covéa est un groupe d'assurance mutualiste engagé** qui gère des relations financières fortes et durables entre les entreprises qui y sont affiliées. Il a pour mission de veiller à leur pérennité et à leur développement.
- **La société faîtière du groupe Covéa est une SGAM** (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle). Parmi les entreprises affiliées à la SGAM Covéa, certaines sont actionnaires de Covéa Coopérations, société de réassurance de droit français, qui détient à son tour, directement ou indirectement, tout ou partie du capital des sociétés opérationnelles du Groupe. Covéa Coopérations constitue ainsi la structure pivot entre les entreprises affiliées à la SGAM et les sociétés opérationnelles du Groupe.
- La réglementation ne permettant pas à la SGAM Covéa de publier une déclaration de performance extra-financière (DPEF) unique au nom de l'ensemble du Groupe, **les données extra-financières spécifiques de chacune des filiales assujetties ont été déclinées à leur niveau.** Cette déclinaison est contraire à la stratégie de consolidation du Groupe mais respecte strictement l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et ses décrets d'application.
- **De manière complémentaire, la présente déclaration de performance extra-financière a été réalisée volontairement** sur le périmètre de consolidation économique et social du groupe Covéa, afin de donner une vision consolidée de la politique d'impact sociétal du Groupe.

| Axes | Enjeux | Indicateurs clés | Résultats 2020 | Résultats 2021 |
|--|---|---|---|---|
| Employeur responsable | Assurer la santé et la qualité de vie au travail | Taux de télétravailleurs | 43,4 % | 77,6 % |
| | | Taux d'accidents de travail | 1,976 % | 1,662 % |
| | Promouvoir la diversité et l'égalité des chances | Taux de féminisation des cadres | 53,8 % | 54,2 % |
| | | Index égalité | 92/100 | 92/100 |
| | | Nombre de jeunes en alternance | 200 | 488 |
| | | Taux d'emploi des travailleurs handicapés | 5,22 % | 6,7 % |
| | Contribuer au développement durable du capital humain et à la gestion des talents | Taux de pourvoi des postes en interne | 61 % | 64 % |
| | | Taux d'accès à la formation | 89,6 % | 94,6 % |
| | | Nombre d'heures moyen de formation par salarié | 17,1 h | 18,1 h |
| Entreprise responsable | Donner accès et transmettre le savoir au plus grand nombre | Montants alloués aux mécénats et partenariats liés aux savoirs (hors Fondations) Nombre de points de vente | NC 2442 | 316 300 € 2421 |
| | Participer à l'évolution socio-économique des territoires | Évolution des commandes avec les PME en 2021 par rapport à 2020 (périmètre achats indirects : frais généraux) | | 11 % |
| | Promouvoir la RSE dans la pratique des affaires | Nombre de cadres formés à la lutte anti-corruption | 81 % | 81 % |
| | | Évolution des commandes avec le secteur STPA et avec les PME en 2021 par rapport à 2020 (périmètre achats indirects : frais généraux) | | 118 % |
| | Maîtrise de l'empreinte environnementale de notre fonctionnement | Émission GES de l'immobilier d'exploitation (scopes 1 et 2) en Tonne eq CO ₂ /m ² | 14 kgeqCO ₂ /m ² | 14,6 kgeqCO ₂ /m ² |
| | | Réduction des émissions de GES (trajectoire bas carbone) 2021/2019 | | -28,6 % |
| | Garantir la protection des données personnelles et le respect de la vie privée | Nombre de collaborateurs formés RGPD/effectif total (base sociale) entité jour | 93 % | 93 % |
| Protéger les systèmes d'informations des cyberattaques | Nombre de collaborateurs formés SSI | 29 % | 32 % | |
| Assureur responsable | Créer une expérience client qui accompagne autant qu'elle assure | Enquête de satisfaction à chaud selon les marques | 8,6 à 8,9/10 | 8,6 à 8,9/10 |
| | Développer des offres, des services et des prestations d'indemnisation répondant aux enjeux environnementaux et sociétaux | Taux de pièces de réemploi (PRE) en auto (VL de + de 5 ans avec au moins 1 PRE* posée, hors pare-brises). | 13,7 % | 14,3 % |
| | La prévention et la sensibilisation aux risques routiers, cat nat, santé... | Nombre de SMS/emails envoyés aux clients pour intempéries météo | > 2 millions | > 3,4 millions |
| | | Montant global des actions de mécénat de prévention | NC | 1,7 M € |
| Investisseur responsable | Les placements mobiliers responsables | Part des encours gérés ayant fait l'objet d'une analyse ESG** | 86 % | 81 % |
| | | Exercice du droit de vote sur la base d'analyse ESG | 41,5 % | 43 % |
| | | Nombre d'entretiens réalisés (dialogue actionnarial) | 48 | |
| | Les placements immobiliers responsables | Émission GES de l'immobilier de placement (scopes 1 et 2) en Tonne eq CO ₂ /m ² | 8,3 kgeqCO ₂ /m ² | 15,33 kgeqCO ₂ /m ² *** |

* Le périmètre est élargi par rapport à 2020.

** Les titres monétaires et fonds détenus dans nos mandats et OPC ne sont pas couverts par ces méthodes d'appréciation ESG.

*** La variation s'explique principalement par un changement de méthodologie visant à ne pas prendre compte en 2021 les surfaces sans consommation d'énergie.

Performances extra-financières

SOCIAL



20 237

collaborateurs en CDI + CDD
hors contrats suspendus, alternants
et contrats du groupement d'employeurs
Covéa D

Diversité



13 317 femmes
6 920 hommes

54,2%
taux de féminisation des cadres

1 135
collaborateurs
en situation de handicap

Statut



46,9% cadres
53,1% non cadres

19 464 CDI (hors suspendus
et hors alternants)

773 CDD

488 alternants

Mouvements au sein de l'effectif

1 199

embauches en CDI

1 143

départs de CDI (dont 526 départs à la retraite)

Âge et ancienneté

43,5 ans

d'âge moyen

15,4 ans

d'ancienneté moyenne

Formation

94,6%

taux d'accès à la formation

ENVIRONNEMENTAL



Consommation d'énergie

Immobilier d'exploitation

86 556 086 kWh

soit - 1,5% par rapport à 2020

146 kWh/m²

soit - 0,9% par rapport à 2020

Immobilier de placement

40 723 920 kWh

soit + 5,7% par rapport à 2020²

102 kWh/m²

soit + 75,8% par rapport à 2020

Immobilier d'exploitation

Déchets¹

745 tonnes

(papier, carton, déchet industriel banal)

Consommation d'eau

95 921 m³

soit - 24,4% par rapport à 2020

Bilan carbone (scopes 1 et 2)

Immobilier d'exploitation

8 615,6 teq CO₂^{*}

14,6 kgeq CO₂/m^{2**}

soit + 3,8% par rapport à 2020

Immobilier de placement

6 127,3 teq CO₂^{*}

15,3 kgeq CO₂/m^{2**}

soit + 85,79% par rapport à 2020²

¹ Le périmètre a été élargi par rapport à 2020.
² Le périmètre des m² pris en compte est différent
par rapport à 2020, d'où une forte variation.

* Tonne équivalent CO₂.
** Kilogramme équivalent CO₂/m².

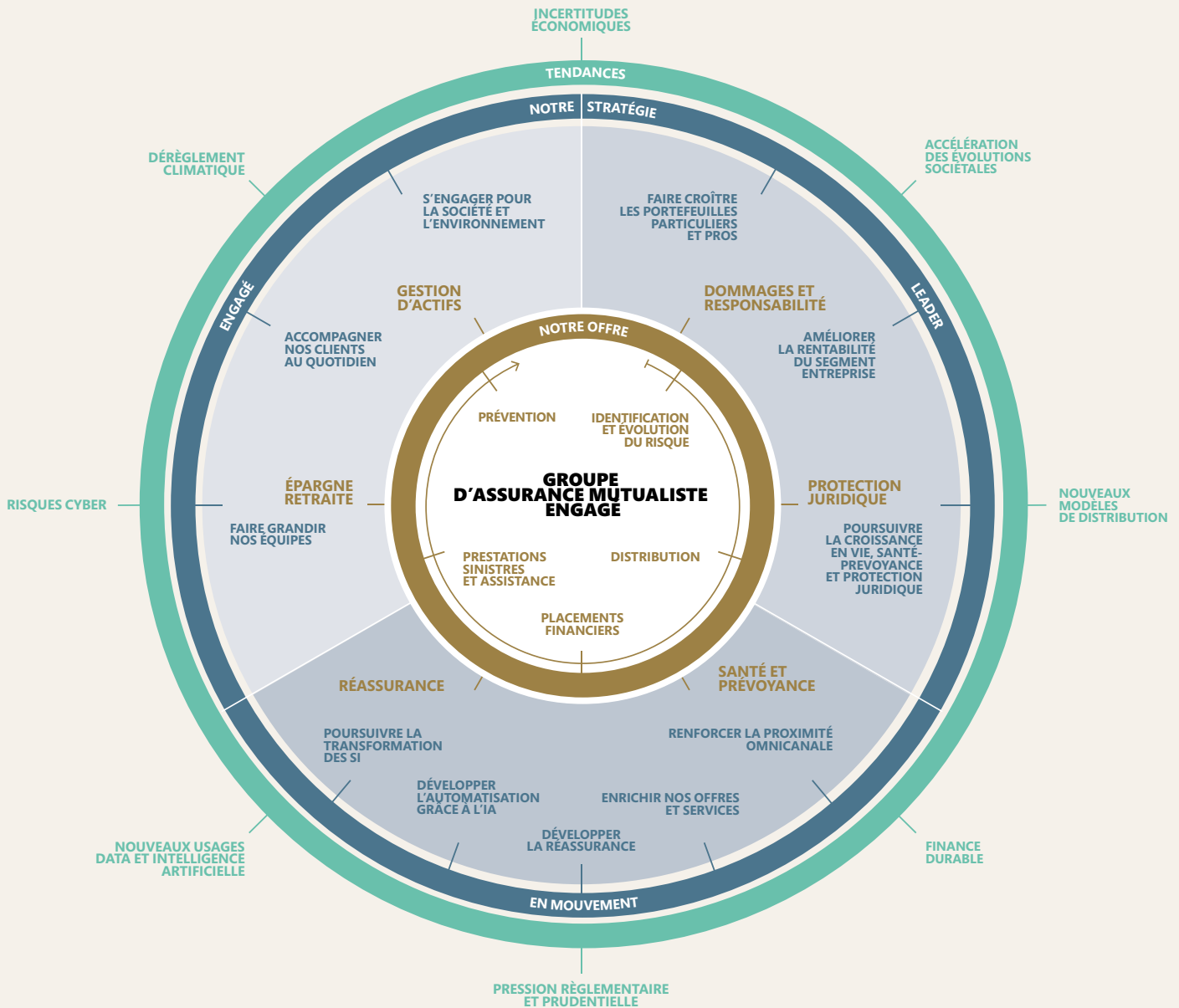


01

Notre modèle d'affaires

Notre modèle d'affaires

Covéa s'appuie principalement sur ses trois marques (MAAF, MMA et GMF) pour proposer des produits d'assurance sur le marché des particuliers, des professionnels et des entreprises, et des salariés du secteur public. Le Groupe intervient dans le domaine des assurances de biens et de responsabilité, de santé et de prévoyance, d'épargne et de retraite. Covéa gère également une activité d'acceptations en réassurance.



Nos ressources

Une assise financière solide

- 19,1 Mds€ de primes acquises
- 114 Mds€ d'actifs gérés
- 17,2 Mds€ de fonds propres
- 351% de solvabilité

Des femmes et des hommes engagés

- 21 000 salariés Covéa en France
- 54,2% de femmes cadres

Des expertises multiples

- 200 ans d'histoire mutualiste
- 3 marques complémentaires MAAF, MMA, GMF
- 9 structures spécialisées, institution de prévoyance et mutuelles affiliées
- Partenaires, fournisseurs, fondations
- Modèles actuariels et bases de données

Une présence sur les territoires

- 2 421 points de vente MAAF, MMA ou GMF
- Réseaux de distribution : salariés, agents généraux et courtiers

Notre valeur partagée

838 M€ de résultat net

Salariés

- 94,6% de taux d'accès à la formation
- Index égalité femmes-hommes 92/100

Sociétaires et clients

- 10,8M de véhicules assurés
- 8M d'habitations assurées
- 3M de bénéficiaires en Santé individuelle et collective
- 4,1M de sinistres pris en charge dont 1,2M d'assistance
- 1,1M de contrats pros et entreprises
- Taux de satisfaction des clients de 8,6/10 à 8,9/10 selon les marques

Société

- 48 entreprises rencontrées dans le cadre du dialogue actionnarial (ESG)
- 4,1M€ versés pour des actions de mécénat et de partenariats d'intérêt général

Territoires

- 3,3% des salariés du bassin d'emploi du Mans travaillent chez MMA
- 2,2% des salariés du bassin d'emploi de Chartres travaillent chez MMA
- 5,6% des salariés du bassin d'emploi de l'unité urbaine de Niort travaillent chez MAAF
- 100% des centres de relation clients implantés en France

Environnement

- Émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie
 - Exploitation : 14,6 kgeq CO₂/m²
 - Placement : 15,3 kgeq CO₂/m²



02

Notre ambition

- P. 14 Notre Impact Sociétal : la stratégie RSE de Covéa
- P. 15 Gouvernance de l'engagement sociétal
- P. 15 Analyse des principaux risques sociaux et environnementaux

2.1

Notre Impact Sociétal : la stratégie RSE de Covéa

Assureur de premier plan, dans la continuité de son métier qui est de protéger, Covéa se veut acteur de la transition sociétale et écologique et cherche à construire un modèle de croissance durable, qui bénéficie à ses parties prenantes habituelles, ses sociétaires et clients, ses collaborateurs et, au-delà, à la société au sens large.

Pour cela, Covéa s'est fixé une ambition : **accompagner chacun vers un monde de croissance durable**.

En ce sens, le Groupe développe ses responsabilités socles sur chacune de ses sphères d'activité et d'influence en tant qu'entreprise, employeur, assureur et investisseur.

Pour aller plus loin, il a décidé d'étendre son action en se concentrant sur cinq champs où son action est légitime et son potentiel d'impact fort.

- **L'égalité des chances** : Covéa veut promouvoir une société plus inclusive, en menant des actions en faveur de la parité et de l'employabilité, en luttant contre toute forme de discrimination.
- **Les savoirs** : l'accès du plus grand nombre aux savoirs est complémentaire de l'enjeu d'égalité des chances. Le Groupe et ses marques développent des partenariats à vocation éducative et culturelle.
- **La prévention des risques** : elle fait partie intégrante du métier d'assureur. C'est un savoir-faire dont Covéa, assureur responsable, veut faire profiter ses clients et aussi l'ensemble de la société.
- **Les territoires et la proximité** : nous voulons encourager le dynamisme économique local pour concourir à réduire les fractures géographiques.
- **L'environnement – la transition écologique** : Covéa contribue à accélérer la transition vers un modèle de société plus durable, en réduisant son empreinte écologique, en privilégiant l'investissement à impact et en sensibilisant ses sociétaires et clients.

Pour réaliser ce projet ambitieux, Covéa s'est doté en 2020 d'une nouvelle stratégie intitulée « Notre Impact Sociétal » (NIS). Celle-ci vise à créer un impact sociétal fort, inclusif et concret, matérialisé par une exigence et un discours de preuves (#PreuveEnEst).

La démarche d'impact sociétal implique toutes les entités. En 2021, une trentaine de projets, mobilisant près de 200 contributeurs internes dans 95 % des grandes directions du Groupe, ont été déployés.

Le Groupe intègre au cœur même de son nouveau plan stratégique, « Covéa 2024 - Grandir ensemble », ses ambitions en matière de handicap et de soutien au droit des femmes, de développement de sa trajectoire bas carbone, ainsi que la création d'une fondation.

2.2

Gouvernance de l'engagement sociétal

Le Comité stratégie RSE, au sein du Comité exécutif de Covéa, coordonne les orientations de la stratégie d'engagement sociétal. Il se réunit deux fois par an. Le Comité RSE, quant à lui, agit en tant qu'instance opérationnelle en charge des projets d'impact sociétal. Ces deux instances promeuvent et suivent la mise en œuvre de la stratégie et des principaux projets et relaient les décisions et les informations dans les équipes.

Le déploiement de la stratégie d'engagement sociétal bénéficie par ailleurs d'un haut niveau de sponsoring, avec l'implication de 41 membres de la Direction au sein des comités de pilotage du programme « Notre Impact Sociétal ».

La Direction de l'Engagement sociétal, rattachée au Directeur général adjoint du Groupe, conduit les orientations stratégiques définies en Comité stratégie RSE et est responsable de l'information des membres des Conseils d'administration sur l'avancée des engagements.

Au sein de cette direction, l'Agence de la transition sociétale et écologique pilote la démarche et mène des actions à caractère social, environnemental et sociétal pour l'ensemble des marques du Groupe ou en complément d'actions menées en propre par les marques. Enfin, elle organise des actions auprès des 21 000 collaborateurs de Covéa.

En 2021, l'agence a intégré quatre collaborateurs permanents supplémentaires, et compte au total quatorze collaborateurs, renforçant ainsi son expertise dans les domaines de la diversité, de la finance durable et de la mesure d'impact.

L'agence s'appuie sur les réseaux de correspondants géographiques et correspondants métiers, ainsi que sur des réseaux dédiés spécifiquement aux sujets du handicap et de l'égalité femmes-hommes, respectivement « le Réseau des Engagés » et les ambassadrices Cov&elles, soit près de 80 correspondants. Ceux-ci ont pour mission de relayer et de décliner la politique et les actions de Covéa sur les différents sites, au sein des différentes directions.

2.3

Analyse des principaux risques sociaux et environnementaux

Covéa a identifié six principaux risques sociaux et environnementaux liés à son modèle d'affaires et à celui de ses filiales principales, en s'appuyant sur les référentiels de France Assureurs (anciennement Fédération Française de l'Assurance).

Ces risques sont corrélés aux enjeux RSE du Groupe, définis au moyen d'une analyse de matérialité, et aux cartographies des risques internes.

Ils ont fait l'objet d'une validation en Comité RSE.

Risque de dégradation du climat social

La dégradation du climat social peut avoir plusieurs causes : l'absence ou les mauvaises conditions d'exercice du dialogue social, la non-prise en compte de la santé des collaborateurs et de leur qualité de vie au travail, l'absence de mesures pour garantir l'employabilité et la non-prise en compte de la diversité. La dégradation du climat social peut conduire à une baisse de la motivation des collaborateurs, à des difficultés à retenir les talents, à une baisse de la performance et à une dévaluation de l'image du Groupe.

Risque cyber

Le risque cyber consiste à être exposé à une atteinte d'origine immatérielle à la disponibilité, la confidentialité, l'intégrité ou la traçabilité du système d'information. L'application du règlement général sur la protection des données (RGPD) protège la vie privée de nos clients et de nos collaborateurs en assurant la sécurité et la confidentialité des données personnelles confiées.

Risque de réputation

L'éthique des affaires et la gouvernance responsable sont des enjeux RSE clés pour Covéa. La lutte contre le risque de corruption et celle contre les risques sociaux et environnementaux liés au recours aux sous-traitants et fournisseurs correspondent à des obligations réglementaires. Leur non-respect fait courir un risque de sanction administrative ou judiciaire et peut entacher la réputation de Covéa à l'égard de ses parties prenantes internes et externes (collaborateurs et leurs représentants, clients, fournisseurs et sous-traitants, partenaires commerciaux, organismes de contrôle, organismes professionnels). La réputation du Groupe passe également par sa responsabilité vis-à-vis de son impact sur les territoires.

Risque technique et commercial

Plusieurs facteurs pourraient entraîner une baisse de l'attractivité du Groupe : des offres et des services inadaptés aux besoins des clients (notamment ceux liés aux conséquences du changement climatique et aux évolutions sociétales), la mauvaise compréhension des contrats et des garanties ou le défaut dans l'exercice du devoir de conseil tout au long de la relation (souscription, prévention, sinistre).

Risque ESG lié aux investissements

Une maîtrise insuffisante des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements engendre des risques pour Covéa et ses parties prenantes : risque de réputation, financier ou réglementaire. La performance des investissements peut s'en trouver affectée. La « *soft law* » (juridicité discutée) et les réglementations se renforcent, appelant les investisseurs à accroître leur transparence sur la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans leurs processus d'investissement.

Risque environnemental lié à notre activité

Les activités d'assurance et d'assistance ont un impact direct limité sur l'environnement. Il concerne principalement le fonctionnement interne, l'activité de gestionnaire de patrimoine immobilier et la politique d'investissement. Il se mesure à travers le bilan des émissions de gaz à effet de serre. Les principaux postes d'émissions sont liés à la détention et l'utilisation des immeubles et des matériels nécessaires à l'exercice de l'activité et aux déplacements des salariés pour se rendre sur leur lieu de travail ou pour assurer leurs missions.

Le métier d'assureur consiste à anticiper le risque et à gérer ses activités sur le long terme.

Covéa et ses filiales exercent leurs activités en prenant en compte l'impact du changement climatique. Le Groupe cherche à offrir à l'ensemble de ses clients, particuliers, professionnels et entreprises, des garanties adaptées au changement climatique et aux évolutions sociétales majeures.

Covéa suit la performance de ses plans d'action pour atténuer ou faire disparaître ces risques. Ces diligences sont intégrées au socle de responsabilités et aux cinq champs d'action (voir la table de correspondance en fin de document).



03

Nos enjeux de durabilité

P. 21 Entreprise responsable

- P. 21 Promouvoir l'égalité des chances pour une société plus inclusive
- P. 23 Donner accès et transmettre le savoir au plus grand nombre
- P. 23 Participer à l'évolution socio-économique des territoires
- P. 25 Maîtriser l'empreinte environnementale de notre activité
- P. 27 Promouvoir la RSE dans la pratique des affaires
- P. 29 Garantir la sécurité des données et des systèmes d'information

P. 30 Employeur responsable

- P. 30 Assurer la santé et la qualité de vie au travail des salariés
- P. 31 Contribuer au développement durable du capital humain et à la gestion des talents
- P. 31 Promouvoir la diversité et l'égalité des chances
- P. 33 Maintenir la qualité du dialogue social

P. 33 Assureur responsable

- P. 33 Créer une expérience client qui accompagne autant qu'elle assure
- P. 35 Adapter nos offres, nos services et nos prestations d'indemnisation aux enjeux sociétaux et environnementaux
- P. 36 Partager notre science du risque, sensibiliser et engager à la prévention

P. 38 Investisseur responsable

- P. 38 Intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à la stratégie d'investissement
- P. 40 Investir dans des placements immobiliers responsables

P. 42 Taxonomie

- P. 43 Évaluation des investissements 2021 éligibles à la taxonomie
- P. 44 Évaluation des primes émises 2021 éligibles à la taxonomie – Activité de souscription d'assurance (non-vie)

- La démarche d'engagement sociétal du Groupe, « **Accompagner chacun vers un monde de croissance durable** », concentrée sur ses cinq champs d'action, irrigue pleinement nos réalisations en tant qu'entreprise, employeur, assureur et investisseur responsable.
- Dans sa dimension d'entreprise responsable, Covéa développe des actions en faveur de l'égalité des chances et du partage des savoirs au plus grand nombre pour une société plus inclusive, et par ailleurs soutient le dynamisme des territoires.
Être une entreprise responsable, c'est aussi veiller à maîtriser l'empreinte environnementale de son activité, promouvoir la RSE dans la pratique des affaires ou encore garantir la protection des données et des systèmes d'information.
- La façon d'être de Covéa en tant qu'employeur responsable s'exprime par une attention forte à la santé et à la qualité de vie au travail de ses collaborateurs, au développement de son capital humain, à la promotion de la diversité et au maintien du dialogue social.
- Dans l'exercice de son métier d'assureur, Covéa veut créer une expérience client qui accompagne autant qu'elle assure, développer des offres, des services, des prestations d'indemnisation qui répondent aux enjeux sociétaux et environnementaux, et agir pour prévenir les risques.
- Enfin, Covéa, en tant qu'investisseur, s'est fixé deux priorités : intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à sa stratégie d'investissement et investir dans des placements immobiliers responsables.

3.1 Entreprise responsable

3.1.1 Promouvoir l'égalité des chances pour une société plus inclusive

Pour Covéa et ses marques, agir en faveur de la parité, de l'insertion professionnelle et de la lutte contre les discriminations est une conviction forte.

Faire progresser la cause des femmes dans le Groupe est l'une de nos priorités, bien inscrite dans l'origine de notre métier, mais c'est surtout un devoir envers la société. En employant 21 000 collaborateurs en France dont plus de 60 % de femmes, Covéa place le sujet de l'égalité des chances au cœur de sa stratégie d'impact sociétal.

Le Groupe s'engage également en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, tant en interne que *via* ses actions de mécénat et de partenariats.

C'est en effet à travers le mécénat et les partenariats que Covéa étend son impact pour la diversité et l'égalité des chances de manière à promouvoir une société plus inclusive.

Nos actions de mécénat et nos partenariats en faveur de l'égalité des chances et de l'inclusion

S'engager pour les droits des femmes avec la Fondation des Femmes

Partenaire de la Fondation des Femmes, Covéa a réalisé dès le début du confinement un premier don pour faire face à l'urgence d'une protection contre les violences faites aux femmes.

500 000 €

versés en 2020.

Covéa soutient à présent deux nouveaux programmes.

Le premier consiste à aider les associations dans le montage de projets tels que la création de « Maisons des femmes » ou bien le développement de dispositifs d'écoute 7j/7, encore trop peu nombreux sur l'ensemble du territoire.

Le second vise à sensibiliser davantage tous les publics à la question du droit des femmes, grâce notamment à un observatoire et à une exposition itinérante qui a sillonné la France tout au long de l'année 2022.

Dans le cadre de ce partenariat, la Fondation des Femmes prend soin de mesurer l'impact de ses programmes en mettant en évidence le changement auquel Covéa contribue, notamment :

- 100 000 femmes bénéficiaires, 4,2 M € reversés à plus de 574 projets associatifs ;
- 770 000 kits de première nécessité distribués ;
- 20 500 nuitées d'urgence financées ;
- plus de 10,1 millions de personnes touchées par les contenus sur Facebook.

Faciliter le parcours scolaire et professionnel des jeunes filles

Dans le cadre de son partenariat avec l'association « Capital Filles », des collaboratrices Covéa accompagnent dans leur parcours scolaire et professionnel de jeunes lycéennes issues des quartiers populaires et des territoires ruraux.

85

marraines collaboratrices de Covéa se sont portées volontaires pour l'année scolaire 2020-2021, dans quatorze académies.

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes défavorisés avec NQT

Partenaire de l'association « Nos Quartiers ont des Talents » (NQT) depuis 2015, le Groupe s'engage pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés issus de quartiers ou de milieux défavorisés. Engagés à mettre leur expérience professionnelle et leur réseau au service de l'insertion professionnelle de leurs filleuls, en 2021, les parrains et marraines de Covéa se sont mobilisés pour répondre à la forte demande des jeunes. L'une d'entre eux a d'ailleurs été récompensée par NQT à l'occasion de l'événement national « Nos Mentors ont des Talents ».

124

parrains et marraines Covéa ont accompagné 151 jeunes.

72 %

des jeunes accompagnés en 2021 ont trouvé un poste ou une formation à l'issue du parrainage.

Deux séances de *speed-coaching* ont été réalisées à distance en 2021, offrant la possibilité à 37 jeunes de recevoir une aide ponctuelle dans leur recherche d'emploi.

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes via des partenariats avec des écoles

Dans le cadre de son engagement sociétal auprès des jeunes, Covéa a signé plusieurs partenariats auprès d'écoles : l'Université Paris-Dauphine, l'EFREI et La Web School Factory.

De nombreux événements ont eu lieu tout au long de l'année pour favoriser les rencontres entre les étudiants et les managers ou collaborateurs du Groupe occupant les professions correspondant aux filières pédagogiques de ces écoles. À travers ces partenariats, Covéa mène une politique volontariste pour insérer les jeunes dans la vie professionnelle.

Mieux accompagner le handicap

Les marques MMA et MAAF ont créé deux fondations agissant sur le champ du handicap et de l'inclusion.

Sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation MMA Solidarité accompagne des projets d'intérêt collectif visant à promouvoir les capacités, le bien-être, l'épanouissement et l'inclusion sociale de personnes en situation de handicap et prioritairement de jeunes victimes d'accident.

462 174 €

En 2021, la Fondation MMA Solidarité a contribué à 54 nouveaux projets.

Depuis sa création en 1983, elle a accompagné plus de 2 300 projets qui ont aidé plus de 22 000 personnes en situation de handicap.

La Fondation MAAF, quant à elle, a pour vocation d'accompagner et de financer des projets innovants pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap. Elle soutient des actions de communication et de sensibilisation au handicap, participe au financement d'études et de recherches médicales et aide au développement de prototypes d'appareillage, d'actions culturelles et de projets d'intégration.

En 2021, la Fondation MAAF a lancé un appel à projets sur le vieillissement des personnes en situation de handicap ainsi qu'une campagne de financement participatif pour dix projets innovants retenus.

69 904 €

collectés, dont 34 952 € d'abondement versé par la Fondation MAAF, dans le cadre de l'appel à projets sur le vieillissement des personnes en situation de handicap.

Depuis sa création, la Fondation a accompagné plus de 80 projets et a versé plus de 2 M€ de subventions.

Parcs nationaux de France

Les Parcs nationaux de France, l'Office français de la biodiversité (OFB) et GMF renouvellent leur partenariat de mécénat sur le thème « La nature en partage ». L'accès à la nature et à sa connaissance pour tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap, la préservation de la biodiversité et la prévention des risques guideront leurs projets pour les trois prochaines années.

120

actions soutenues par GMF dans le domaine de l'accompagnement du handicap.

3.1.2 Donner accès et transmettre le savoir au plus grand nombre

Covéa et ses marques sont partenaires de projets culturels, intellectuels ou éducatifs. En inscrivant les savoirs comme l'un des champs d'action de sa stratégie d'impact sociétal, le Groupe donne un signal fort à ses partenaires. Il affirme vouloir renforcer ses actions de mécénat, ses partenariats et ses projets éducatifs et culturels auprès des populations vulnérables pour la valeur sociale qu'ils créent.

Soutien au Festival Atmosphères

En 2021, Covéa a renouvelé pour la 4^e année consécutive son partenariat de mécénat avec le Festival Atmosphères qui allie cinéma, culture et science pour mobiliser en faveur du développement durable. L'engagement du Groupe s'illustre à travers des actions de sensibilisation de ses collaborateurs et de soutien auprès du festival. À cette occasion, aligné avec notre politique d'impact sociétal, notre réseau de collaborateurs « ambassadeurs RSE » a été mobilisé dans le cadre de la « Journée entreprise » sur le thème de l'égalité des chances pour suivre le programme du festival.

Participation aux Entretiens de Royaumont

En 2021, Covéa a été de nouveau partenaire officiel des Entretiens de Royaumont, rendez-vous de réflexions politiques qui réunit chaque année autour d'une thématique des personnalités du monde économique, politique, scientifique, philosophique et culturel. C'est sur la question de la « méritocratie » que Covéa a apporté sa contribution intellectuelle en 2021.

Éducation et culture dans nos partenariats

GMF est attentive à la dimension éducative de tous ses partenariats. Ainsi, un certain nombre d'entre eux participent à la diffusion des savoirs et aux échanges culturels : les outils pédagogiques pour élèves sourds et malentendants d'Incloud, les ressources pour élèves dyspraxiques du Cartable Fantastique ou encore les outils développés par les Parcs nationaux de France.

3.1.3 Participer à l'évolution socio-économique des territoires

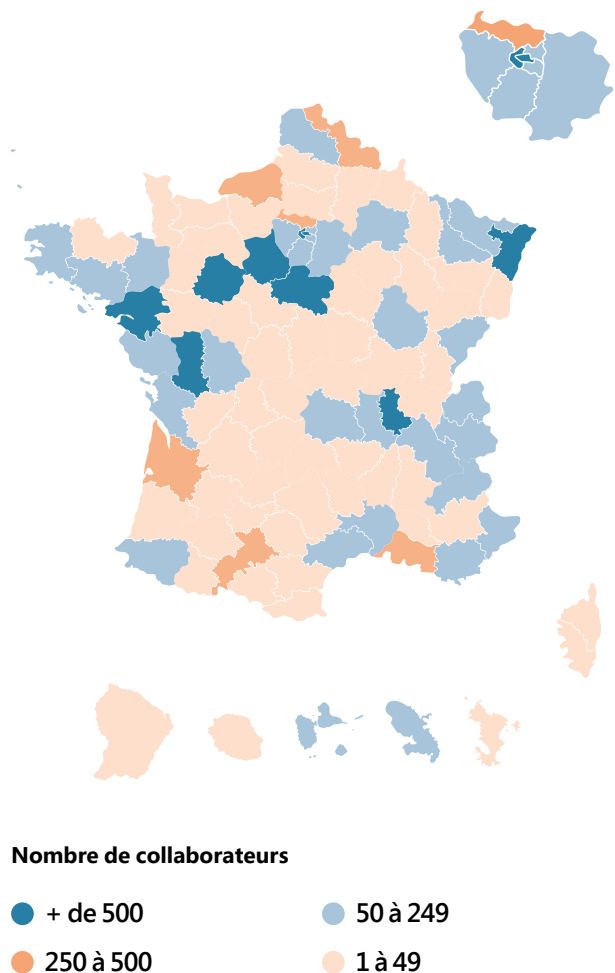
Nos marques ont un rôle important à jouer pour réduire les fractures géographiques. Actrices de services locaux, elles sont aussi un maillon du nécessaire lien social. Elles stimulent la vie économique sur leurs territoires en partenariat avec les prestataires et les réparateurs impliqués dans la chaîne de l'assistance et de l'indemnisation des sinistres. Elles soutiennent les start-up et les entreprises innovantes et impulsent des solutions nouvelles pour répondre aux enjeux émergents de l'assurance. Elles sont également partenaires d'institutions œuvrant pour le dynamisme économique local comme les

chambres de commerce, les chambres des métiers ou encore les administrations.

Implantation de nos sites centraux

Par son implantation, le groupe Covéa participe à l'évolution socio-économique des territoires. Il assure la proximité auprès de ses clients grâce au maillage territorial de ses marques. Il agit sur les bassins d'emploi de ses principaux sites et soutient les entreprises locales par l'action de ses fondations et de ses incubateurs.

NOTRE IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE EN FRANCE



Impact sur les bassins d'emploi

En 2018 (derniers chiffres INSEE) :

- **3,3 %** des salariés du bassin d'emploi du Mans travaillent chez MMA ;
- **2,2 %** des salariés du bassin d'emploi de Chartres travaillent chez MMA ;
- **5,6 %** des salariés du bassin d'emploi de l'unité urbaine de Niort travaillent chez MAAF.

Aux impacts sur les emplois directs s'ajoutent ceux sur les emplois indirects par le recours aux prestataires locaux de transports, d'éducation, de commerce, de vie sociale et culturelle.

Maillage territorial

Les marques de Covéa (MAAF, MMA et GMF) assurent la proximité auprès de leurs sociétaires et clients grâce au maillage territorial des 2 421 points de vente.

Participation à l'évolution socio-économique des territoires

Covéa poursuit sa dynamique au sein des écosystèmes numériques régionaux. Le Groupe a pour objectif d'accroître sa proximité avec les start-up qui innovent dans le digital, en particulier dans l'AssurTech.

- MAAF est membre de l'accélérateur de solutions French Assurtech dont l'ambition est d'impulser de nouvelles solutions pour l'assurance de demain. Les objectifs de French Assurtech sont notamment d'œuvrer à l'accélération des start-up de l'insurtech, de favoriser le partage d'expérience et la coopération entre les acteurs mutualistes de l'assurance et de contribuer au développement du numérique sur le territoire niortais.

En tant que membre de French Assurtech depuis 4 ans, MAAF a :

- accompagné les start-up (Testamento, Golem.ai, Decide, Bifröst, ZEI) et conduit avec elles des travaux d'étude, de conception et de commercialisation des produits et services proposés, y compris le développement par Testamento d'un service de testament en ligne intégré dans la plateforme de services Covéa ;
- conclu des partenariats business (Testamento et Afterdata) ;
- pris part à l'opération Dragon qui a accéléré le développement de 8 start-up du territoire niortais.
- MMA est membre fondateur de l'association Le Mans Tech, qui a pour objectif d'accélérer le développement des start-up dans le domaine des nouvelles mobilités et des énergies propres en leur apportant l'appui de l'écosystème local, national et international.

L'association Le Mans Tech organise des événements et des rencontres avec des experts et des investisseurs.

En tant que membre de Le Mans Tech, MMA a accompagné notamment trois projets en 2021 :

- Masira : solution de mobilité décarbonée (bioGNV), abordable et accessible à tous ;
- Yuwway : application de comparaison et de réservation d'offres de transport du quotidien ;
- SuriMove : application gérant des véhicules partagés entre voisins.

La Fondation MMA des Entrepreneurs du Futur

MMA a créé la Fondation d'entreprise des Entrepreneurs du Futur, qui a pour champ de réflexion et d'action la personne de l'entrepreneur, sa forme physique et mentale et les interactions que cette personne entretient avec son entreprise et son territoire face à toutes les mutations.

La Fondation se veut aussi être un moteur des dynamiques entrepreneuriales engagées et responsables dans les territoires. Elle incite les entrepreneurs et leurs réseaux d'élus et d'associations à partager et à mettre en œuvre des solutions innovantes, en partenariat avec les écosystèmes territoriaux.

L'un des principaux domaines d'action de la Fondation est la production et la diffusion de contenus robustes, notamment des études, ainsi que l'organisation d'événements pour soutenir les entrepreneurs.

En 2021, à travers ses partenariats, de nombreuses actions ont été menées :

- deux études ont été publiées, l'étude sur l'emploi et les compétences en Sarthe avec le Medef 72, la CCI 72, et diverses fédérations professionnelles, et l'étude annuelle sur l'état d'esprit et la santé physique et mentale des dirigeants face à la reprise ;
- soutien de la publication du livre sur la Transmission d'entreprise (avec le Transmission Lab, dont la Fondation est mécène) ;
- publication du rapport « Regards croisés sur le développement de l'innovation et l'international dans les PME-PMI de territoires d'industrie » en mars 2021 qui présente le retour d'expérience des 36 étapes de la 1^{re} Tournée de l'Innovation dans les territoires d'industrie dont la Fondation est un partenaire majeur ;
- organisation de nombreux événements dans les territoires dont la Tournée de la Grande Relance avec le Lab de BPI France et la Tournée de l'Innovation et du développement international avec L'institut InnovENT-E.

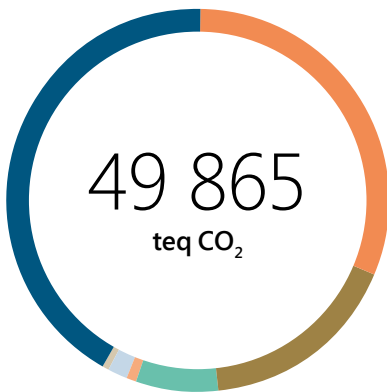
GMF met en valeur les initiatives locales inspirantes et citoyennes. Le Prix Hélioscope, en partenariat avec la Fondation des Hôpitaux, ou encore les Prix Territoriaux, en partenariat avec La Gazette des communes, récompensent et relaient les actions innovantes des agents hospitaliers et des collectivités territoriales pour un service public toujours plus efficace.

3.1.4 Maîtriser l'empreinte environnementale de notre activité

Covéa s'engage dans le défi universel que représentent la défense de l'environnement et la transition écologique en ayant conscience des enjeux qui lui sont propres.

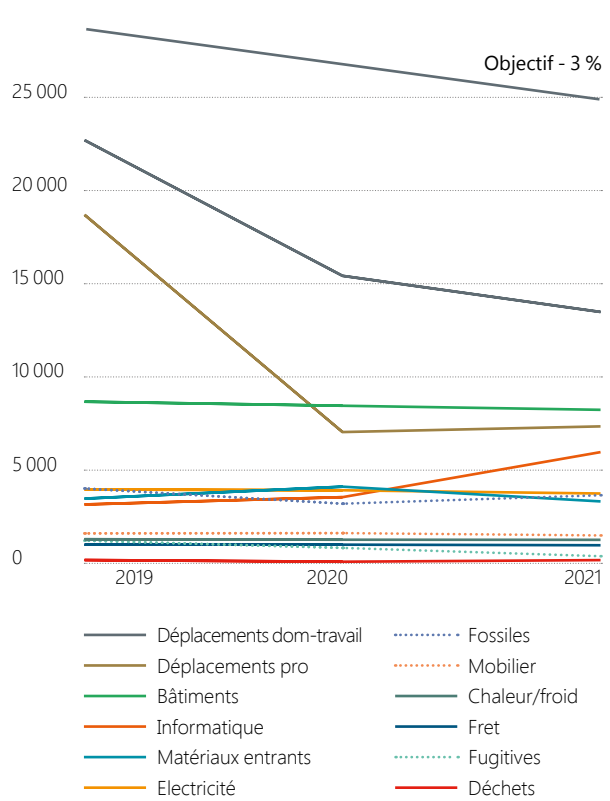
Le Groupe s'engage ainsi dans une croissance durable, ayant pour objectif la réduction de ses émissions directes de gaz à effet de serre de 3 % par an. Grâce à la méthode *Science Based Targets*, les sources d'émissions de Covéa et les leviers pour les diminuer ont été identifiés. Une trajectoire pour réduire ces émissions a été établie. Cette « Trajectoire bas carbone » constitue le fil directeur du Groupe sur le sujet avec trois grands jalons alignés avec les objectifs mondiaux définis par les COP 21 et 26 : 2024, 2034 et 2050. L'impact carbone de Covéa est principalement lié aux déplacements des salariés, à la détention et à l'utilisation des immeubles et des matériels nécessaires à l'activité.

BILAN CARBONE 2021



- 42 % déplacements
- 31 % immobilisation
- 17 % énergie
- 7 % matériaux entrants
- 1,9 % fret
- 0,7 % fluides frigorigènes
- 0,3 % déchets

TRAJECTOIRE BAS CARBONE



En 2021, Covéa Immobilier a poursuivi le déploiement et l'animation de sa politique de développement durable. Ainsi, une plénière de l'immobilier d'exploitation s'est tenue en juin et a été un moment fort dédié à cette thématique. Une action fédératrice et concrète de reforestation a aussi été réalisée avec l'opération « MyTree », où les collaborateurs ont contribué à un projet de plantation de 350 arbres à l'automne 2021.

Le Groupe a maintenu son engagement pour réduire l'impact environnemental lié aux déplacements de ses collaborateurs, tant pour les trajets professionnels que pour les trajets domicile-travail.

Les collaborateurs de Covéa ont, en outre, été sensibilisés à la mobilité douce via un important plan vélo : des animations autour du marquage, des réparations, l'essai de vélos à assistance électrique et un challenge à l'occasion duquel 1 000 arbres ont été plantés.

Dans le domaine de la réduction des consommations d'énergie, Covéa Immobilier a mis en œuvre durant l'année 2021 :

- le projet « Éco Énergie Tertiaire » en vue d'atteindre les objectifs de réduction de 40 à 60 % de consommation d'énergie ;

- l'optimisation des éclairages avec la diminution du temps d'éclairage des vitrines des 800 agences MAAF et GMF. Cette action a permis de réduire les émissions de GES de 4 tonnes par an, de réduire les consommations énergétiques et de diminuer la pollution lumineuse néfaste à la biodiversité nocturne.

À partir de 2022, deux projets phares seront mis en place :

- la réalisation d'un parc de panneaux photovoltaïques en ombrières sur le site de Niort avec l'objectif de produire 10 % de la consommation électrique du site (5 177m², 3 000 panneaux - 1 MWh) ;
- le développement d'un projet visant à rafraîchir les bâtiments du site Le Mans Californie, tout en limitant leur consommation énergétique et leur empreinte carbone.

Par ailleurs, fort de son engagement visant à réduire son empreinte environnementale, Covéa Immobilier recherche pour ses immeubles en propriété une certification et/ou un label environnemental pour tout projet de construction.

62 840 m²

certifiés/labellisés « Travaux » pour le patrimoine Exploitation des sites centraux (identique à 2020).

+ de 68 000 m²

certifiés et labellisés « Exploitation » (65 770 m² en 2020).

L'axe de l'économie circulaire a également été développé avec le réemploi de matériaux sur les chantiers et la recherche de matériaux de réemploi en alternative aux neufs, dans le cadre du programme « Booster du Réemploi ». Une politique de gestion des déchets de chantier a également été définie. Enfin, une analyse réglementaire a été menée sur la traçabilité de nos déchets en vue de déployer en 2022 un registre pour l'ensemble des déchets du Groupe et de définir une stratégie en matière d'obligations imposées à nos prestataires et fournisseurs sur ce sujet.

Durant l'année 2021, Covéa a renouvelé son engagement fort, amorcé en 2020, pour réduire ses déchets. Le projet « Zéro Plastique » a été complété par une nouvelle distribution de gobelets réutilisables, une solution de collecte et de recyclage des

mégots de cigarettes est déployée sur de nombreux sites centraux, et un pilote de recyclage des masques a été lancé.

À l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Covéa a mené une opération de collecte inédite de matériels informatiques non utilisés en partenariat avec l'association « Les Ateliers du Bocage », reconnue pour son expertise en tri, réemploi et pour ses activités environnementales et numériques solidaires.

Enfin, sur le volet restauration, des actions « anti-gaspillage » ont été mises en œuvre en lien avec notre prestataire Sodexo sur tous les restaurants. L'offre de plats non carnés a été élargie. La biodiversité est également au cœur des préoccupations de Covéa Immobilier. Un projet de transformation du site de Chartres sur trois ans est en cours. Dans ce cadre, une étude écologique a été menée afin de préserver et développer la biodiversité tout en développant la valeur d'usage du campus pour les collaborateurs. Le site de Niort a obtenu le label ÉcoJardin valorisant sa démarche de gestion écologique et différenciée.

14,6 kgeqCO₂/m²

Émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie/m² (14 kgeqCO₂/m² en 2020 et 15,02 kgeqCO₂/m² en 2019).

La tonne équivalent CO₂ est calculée en multipliant les kWh d'énergie consommés par le facteur d'émissions de chaque type d'énergie. Les facteurs d'émissions de gaz à effet de serre sont issus de la base carbone suivant la dernière version en vigueur.

Les énergies utilisées sont l'électricité, le fioul (donnée partiellement disponible), le gaz, le réseau de chaleur de Paris (CPCU), le réseau de chaleur de Levallois (LEM), le réseau de froid de Paris (Climespace) et le réseau de chaleur de Nantes.

La donnée énergie correspond aux factures régularisées par Covéa Immobilier sur une année glissante du 01/12 au 30/11.

Les surfaces prises en compte dans le calcul de la surface utile brute (SUB) sont les m² de bureaux (hors surfaces de parking). La SUB est la surface plancher à l'intérieur des murs hors trémies d'escaliers, trémies d'ascenseur, gaines techniques, terrasses balcons et toitures terrasses.

Mécénat pour comprendre les enjeux de la transition énergétique et écologique

L'analyse et la prévention des risques, notamment climatiques, sont au cœur du métier d'assureur. Elles reposent sur des connaissances et des expertises croisées permettant une meilleure anticipation des risques et de leurs conséquences.

En apportant, en 2021, son soutien au programme « Avenir Commun Durable » porté par le Collège de France, Covéa s'investit dans la recherche sur les questions environnementales et favorise le partage et la diffusion des savoirs. Cette action de mécénat se traduit concrètement par la création d'une chaire « Avenir Com-

mun Durable » dont l'enseignement est gratuit et ouvert à tous. Cette chaire devra notamment répondre aux besoins d'informations scientifiques rigoureuses sur ces thématiques largement attendues par les jeunes. C'est ce que souligne l'enquête IPSOS initiée par le Collège de France « Les jeunes et la science : quelle crédibilité accordent-ils aux scientifiques sur les questions environnementales ? », menée auprès d'un panel de 1 018 jeunes de 18 à 35 ans en 2021. Il ressort de cette étude que près de la moitié des jeunes interrogés (47 %) pense que la réalité du réchauffement climatique n'a pas encore été démontrée.

3.1.5 Promouvoir la RSE dans la pratique des affaires

Le Groupe fonde sa stratégie d'engagement sociétal sur un socle de responsabilités fortes parmi lesquelles figurent, entre autres, l'éthique des affaires, la lutte anticorruption, les achats responsables, le devoir de vigilance ou encore la lutte contre la fraude.

Dans ces différents domaines d'actions, nos engagements éthiques reposent sur des valeurs d'intégrité, de loyauté et de confiance. Ils s'incarnent dans des comportements appropriés dans la conduite des affaires qui sont la responsabilité de tous, collaborateurs et dirigeants. Il s'agit là de fondements non négociables sur lesquels sont déployés des éléments prescriptifs.

Engagement sociétal

Afin de permettre à ses collaborateurs de mieux comprendre les fondamentaux de la RSE et leur application au sein de Covéa, le Groupe a mis en place un module interactif de formation.

36 %

des collaborateurs ont suivi la formation sur les fondamentaux de la RSE à fin 2021 (31 % en 2020).

La présentation de la stratégie d'engagement sociétal et les actions réalisées ou en cours ont largement été relayées en interne et à l'externe pour inciter les parties prenantes du Groupe à s'approprier l'engagement RSE de Covéa et à se mettre en action. Le déploiement de cette stratégie est également présenté chaque année dans les Conseils d'administration.

Achats responsables

Dans sa politique d'achats, Covéa s'engage durablement sur l'impact sociétal de ses achats. Le Groupe prend en compte leurs effets environnementaux, sociaux et sociétaux sur ses parties prenantes internes comme externes. Concrètement, cette politique repose sur :

- l'intégration d'entreprises du secteur du travail protégé et adapté et/ou de travailleurs indépendants handicapés dans les consultations et appels d'offre à chaque fois que l'offre du marché le permet ;
- la consultation de PME, quand cela peut répondre aux spécifications, pour soutenir le tissu économique ;
- l'inclusion dans les contrats d'une clause sur le devoir de vigilance, contribuant ainsi au respect des droits humains et des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité des personnes ainsi que de l'environnement.

Covéa a mis en place et pilote des indicateurs pour suivre les effets de cette politique :

- nombre de fournisseurs du secteur du travail protégé et adapté (STPA) consultés vs nombre de fournisseurs STPA retenus par les métiers ;
- nombre de fournisseurs PME consultés vs nombre de fournisseurs PME retenus par les métiers ;
- chiffre d'affaires (montant des commandes exprimé en euros) réalisé auprès des fournisseurs STPA/PME.

118 %

d'augmentation des commandes avec le secteur STPA.

11 %

d'augmentation avec les PME.

En 2021 par rapport à 2020 (périmètre indirect : achats généraux).

En outre, un dispositif global d'évaluation, appelé « Programme Tiers », a été mis en œuvre au sein du Groupe, afin d'encadrer les relations de Covéa avec ses parties prenantes externes. Dans ce cadre, les tiers fournisseurs et prestataires font l'objet d'un pilotage accru du risque fournisseur.

Devoir de vigilance

Covéa élabore, met en œuvre et publie son plan de vigilance. Celui-ci identifie notamment les risques envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement liés aux activités d'assurance et de réassurance du Groupe et de ses filiales.

Covéa a déployé un mécanisme d'alerte permettant de recueillir les signalements relatifs à ces risques. Ce dispositif, hébergé sur une plateforme accessible en France et dans le monde entier, est disponible en trois langues : français, anglais et italien. Les signalements sont recueillis et traités en toute

confidentialité par le référent alertes du Groupe de manière à assurer l'anonymat des lanceurs d'alerte.

Éthique des affaires

La charte éthique de Covéa, déployée depuis 2016, a totalement été réactualisée en 2021 pour s'inscrire pleinement dans les nouvelles ambitions du Groupe, intégrant notamment les composantes de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale de l'entreprise.

La charte est le document de référence des valeurs éthiques du Groupe et un repère commun qui permet à chacune et à chacun d'incarner ses valeurs et d'exercer sereinement ses activités professionnelles.

Elle a vocation à guider les collaborateurs dans les comportements attendus et les comportements à éviter ou à prohiber.

Elle a fait l'objet d'un large déploiement en interne comme en externe et est accessible en français et en anglais sur le site institutionnel www.covea.eu.

Lutte anticorruption

Le Groupe applique une politique de « tolérance zéro » en matière de corruption et la condamne sous toutes ses formes. Conformément à la loi Sapin II, qui impose aux grandes entreprises françaises de mettre en place un programme de conformité anticorruption, Covéa déploie un dispositif de prévention et de détection de la corruption. Celui-ci comporte notamment une cartographie des risques de corruption, un code de conduite anticorruption annexé au règlement intérieur, un registre des cadeaux et des invitations, un dispositif d'alerte professionnelle, un programme de formation dédié visant à sensibiliser les collaborateurs à la lutte contre la corruption, une procédure comptable et un plan de contrôles comptables, ainsi que des mesures d'évaluation et de contrôle du bon fonctionnement du dispositif anticorruption.

Dans le cadre de ses engagements en matière d'éthique des affaires, Covéa a conçu une formation sur la lutte anticorruption. Elle a pour objectif de permettre aux collaborateurs d'identifier les différentes formes de corruption, de connaître le dispositif déployé par le Groupe, de susciter les bons réflexes et d'évaluer leurs connaissances sur le sujet.

82 %

des cadres Covéa ont réalisé le parcours de formation (81 % en 2020).

Indicateur clé de performance - Périmètre groupe Covéa = nombre de cadres ayant suivi la formation dans son intégralité depuis son lancement en mars 2018 / nombre de cadres de la base sociale (CDI hors suspendus + CDD). Évolution méthodologique du calcul en 2021 = les effectifs considérés sont hors alternants. Périmètre 2020 retraité sur les mêmes bases.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Covéa est pleinement sensibilisé aux enjeux de la réglementation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) et du gel des avoirs.

Des procédures spécifiques sont en place au sein du Groupe qui couvrent les attendus réglementaires et la vigilance permanente exercée en matière de LCB-FT et de gel des avoirs. Elles sont formalisées, diffusées aux personnes concernées et mises à disposition des collaborateurs et des réseaux commerciaux sur les intranets.

Elles sont revues annuellement et mises à jour en cas de modification de la classification des risques du Groupe ou d'évolution réglementaire. Elles couvrent les sujets suivants :

- l'entrée en relation d'affaires et la connaissance du client, notamment les Personnes Politiquement Exposées (PPE), l'actualisation de ces informations ;
- la détection des personnes faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs ;
- la surveillance des opérations atypiques et la mise en œuvre de mesures de vigilance tout au long de la relation d'affaires ;
- l'examen renforcé des situations à risques et la déclaration des soupçons à Tracfin ;
- la formation du personnel sur l'ensemble de ces mesures permettant de respecter la réglementation LCB-FT et le gel des avoirs ;
- le contrôle interne de la bonne mise en œuvre de ces dispositifs au sein du Groupe.

En 2021, l'ensemble des réseaux et des personnels exposés au risque LCB-FT a été invité à actualiser ses connaissances en la matière au travers d'une formation e-learning.

Lutte contre la fraude externe

Au regard de ses valeurs mutualistes, la lutte contre la fraude externe est une priorité pour Covéa, ainsi qu'un enjeu réglementaire de maîtrise de ses risques opérationnels, selon la directive Solvabilité II.

Le dispositif de lutte contre la fraude externe à l'assurance de Covéa repose sur deux principes : protéger la communauté des assurés du risque de fraude et contribuer à la maîtrise de la charge sinistre ainsi qu'à la qualité des risques assurés.

Mis en œuvre de manière transverse et impliquant tous les acteurs de la gestion des sinistres, il consiste en des actions de cartographie, formation, animation, veille/documentation, coordination, détection, gestion/investigation, assistance, pilotage, etc. Le dispositif est conforme aux réglementations relatives à la protection des données et à la vie privée (RGPD et loi sur la protection des données).

Par ailleurs, Covéa est adhérent et membre du Conseil d'administration de l'Agence de lutte contre la fraude à l'assurance

(ALFA). Le Groupe participe activement aux actions de l'Agence : formations, veille, partage d'innovations et mise à disposition de moyens informatiques d'échanges conformes à la réglementation, animation du réseau d'enquêteurs certifiés.

Lutte contre l'évasion fiscale

Le groupe Covéa respecte ses obligations de reporting « Pays par pays » (CBCR), et transmet l'ensemble des informations attendues à l'administration fiscale française, conformément aux dispositions de la loi visant à lutter contre l'érosion de la base imposable et le transfert de bénéfices à l'étranger : ces informations font l'objet d'un échange automatique avec les administrations fiscales des pays où le Groupe est implanté. Covéa n'est pas implanté dans des États ou territoires considérés comme non coopératifs par la France ou les instances officielles dont la France est membre (OCDE, Union européenne).

Concernant les transactions intra-Groupe transfrontalières, Covéa se conforme à la norme de l'OCDE et veille à ce que les politiques de prix de transfert mises en œuvre au sein du Groupe respectent le principe de pleine concurrence.

En France, le Groupe dépose annuellement une déclaration détaillant sa politique de prix de transfert et produit une documentation pour les entités soumises à cette obligation. 100 % des entités françaises concernées disposent de cette documentation pour l'exercice 2020. La documentation 2021 sera établie, classiquement, après la clôture des comptes.

Par ailleurs, le Groupe contribue au respect des obligations fiscales de sa clientèle. En effet, Covéa applique à ses entités la norme *Common Reporting Standard* (CRS) qui permet aux administrations fiscales d'avoir la connaissance systématique des revenus perçus à l'étranger par ses résidents fiscaux, et se conforme aux exigences de la loi américaine FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*) qui vise à lutter contre les montages d'évasion fiscale impliquant des comptes ou entités étrangères détenus par des contribuables américains.

3.1.6 Garantir la sécurité des données et des systèmes d'information

Covéa attache une vigilance extrême à la protection et à la confidentialité des données, à la transparence de l'information des personnes concernées, à la conformité de ses processus de collecte et de traitement de données et à la sécurité des systèmes d'information.

Le Groupe veille également à anticiper les réglementations et les conséquences des évolutions technologiques et participe activement aux réflexions de la profession sur l'application du règlement général sur la protection des données (RGPD).

En 2021, Covéa a poursuivi sa démarche de mise en œuvre des principes édictés par le RGPD, en s'appuyant sur une équipe de cinq personnes entièrement dédiée à la protection des données, et sur les relais nommés dans les principales directions métiers traitant des données à caractère personnel, avec notamment la prise en compte de la démarche « *Privacy by design* » dans ses différents projets et la réalisation des Analyses d'Impact relatives à la Protection des Données (AIPD) nécessaires. Le Groupe a également mené les actions permettant la mise en conformité avec la nouvelle réglementation sur les cookies, et la mise en œuvre d'un consentement pour les traceurs le justifiant.

Enfin, Covéa a formé ses collaborateurs à l'usage des données sensibles et aux règles de protection des données personnelles.

93 %

des collaborateurs Covéa ont réalisé le module de formation « Mission RGPD » en 2021 (93 % en 2020).

Périmètre groupe Covéa = nombre de collaborateurs présents au 31/12 ayant terminé le module de formation « Mission RGPD » / base sociale (CDI, hors suspendus + CDD).

Évolution méthodologique du calcul en 2021 = les effectifs considérés sont hors alternants. Périmètre 2020 retraité sur les mêmes bases.

La politique de prévention du risque de cyberattaques de Covéa et de ses filiales répond à de nombreux enjeux :

- assurer la continuité des activités essentielles inhérentes aux différents métiers et missions du Groupe ;
- protéger le patrimoine informationnel de Covéa mais aussi celui de ses partenaires et de ses clients contre les risques de pertes, d'altérations, de vols ou de fuites d'informations sensibles ;
- protéger l'image de marque et la confiance de ses clients vis-à-vis des manipulations de l'information, notamment les fraudes ;
- contribuer à la performance globale du Groupe en anticipant au mieux toute situation de risque afin de limiter les interruptions d'activités ;
- garantir la conformité de Covéa vis-à-vis des réglementations applicables à son activité.

Le cadre institutionnel de sécurité du Groupe est composé de la « politique globale de sécurité des systèmes d'information » et des directives de sécurité. Il traduit la volonté et les exigences de la Direction générale pour mettre en œuvre les moyens permettant de protéger de manière efficace les systèmes d'information de Covéa. Cette politique, revue régulièrement, est placée sous la responsabilité du directeur de la Sécurité des systèmes d'information du Groupe.

Elle s'incarne notamment dans un programme de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs appelé CyberSafe.

Celui-ci comprend :

- une campagne de communications *via* l'intranet, le réseau social du Groupe, des vidéos, des jeux-concours et des exercices d'hameçonnage ;
- un parcours de formation complet.

32 %

des collaborateurs Covéa ont réalisé au moins un module du parcours de formation SSI (29 % en 2020).

Indicateur clé de performance - Périmètre groupe Covéa = nombre de salariés ayant terminé au moins un module du parcours de formation de sécurité informatique « Mes premiers pas dans la sécurité de l'information » composé de plusieurs modules (par exemple : en situation de mobilité, le mot de passe, la mise à jour des équipements informatiques, les dangers potentiels des liens et des pièces jointes) depuis son lancement en juin 2017/base sociale (CDI hors suspendus + CDD). Évolution méthodologique du calcul en 2021 = les effectifs considérés sont hors alternants. Périmètre 2020 retraité sur les mêmes bases.

3.2 Employeur responsable

Covéa place l'humain et le collectif au cœur de son rôle d'employeur. Le Groupe donne la priorité à la santé et à la qualité de vie de ses salariés. Et parce que ce sont eux qui créent, au quotidien, la différence de ses services, Covéa veille à leur proposer un projet stimulant fait d'opportunités de mobilité interne, de promotion de la diversité et de dialogue social.

3.2.1 Assurer la santé et la qualité de vie au travail des salariés

La politique de prévention des risques professionnels et de santé au travail de Covéa a pour vocation de favoriser la qualité de vie au travail, préserver la santé physique et mentale des salariés, anticiper les exigences légales en matière de santé et de sécurité au travail, contribuer à la performance durable de l'entreprise et participer à la qualité du dialogue social.

Dans le prolongement de 2020, l'année 2021 a été impactée par la crise sanitaire. Covéa a accompagné les collaborateurs pour favoriser leur vaccination, et maintenu une cellule de prévention des risques pour écouter les collaborateurs et les managers. Les plans d'action majeurs pour la gestion sanitaire de la crise et la gestion de la santé mentale des collaborateurs se sont poursuivis, comprenant notamment :

- la généralisation du télétravail pour les postes permettant une activité à distance lors des deux confinements. En 2021, le Groupe a aménagé 291 postes de télétravail au domicile de collaborateurs dont l'état de santé le nécessitait (270 en 2020) ;
- des communications sur l'intranet (« Gardons le contact », foire aux questions, animation de réseaux, *e-letters*, guides

de bonnes pratiques et de consignes du télétravail en période de confinement, trucs et astuces, etc.) ;

- un programme d'accompagnement et de soutien psychologique pour les managers et les collaborateurs en situation fragile (isolement, troubles psychologiques, personnes vulnérables, violences conjugales, etc.).

Covéa a également poursuivi le développement des connaissances des collaborateurs en prévention, notamment *via* l'élaboration d'un *escape game* sur les addictions, ainsi que la mise à disposition d'un programme de e-learning sur les gestes de secours.

77,6 %

de télétravailleurs (sur les salariés éligibles) (43,4 % en 2020).

1,662 %

taux d'accidents de travail avec arrêt en 2021 (1,976 % en 2020).

Nombre d'accidents de travail avec arrêt/nombre d'heures théoriques de présence x 106.

3.2.2 Contribuer au développement durable du capital humain et à la gestion des talents

C'est grâce aux femmes et aux hommes du Groupe que Covéa fait la différence pour développer son activité. La formation tout au long de la vie professionnelle et la gestion des carrières sont des leviers essentiels dans sa stratégie de compétitivité. C'est pourquoi Covéa s'engage, à travers son nouvel accord GPEC 2021-2023 (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), à concourir au maintien et au développement des compétences des salariés. Le Groupe s'engage également à faciliter la mobilité des collaborateurs, en renforçant la démarche prospective pour anticiper l'évolution des emplois, et en apportant les moyens de s'y préparer.

Dans le cadre du plan prévisionnel stratégique et social (PPSS), la communication du top 15 des métiers qui recrutent dans les trois prochaines années est actualisée chaque année. Covéa prévoit ainsi, grâce à une démarche prospective accrue, de renforcer ses besoins en recrutements à venir et d'éclairer les collaborateurs dans la construction de leur parcours professionnel.

Le Groupe encourage l'auto-apprentissage et l'apprentissage en situation de travail, avec la poursuite du développement de solutions multimodales : une offre de formations en libre-service enrichie, le déploiement de classes virtuelles, le test de simulateurs d'entretiens virtuels pour s'entraîner à des situations en relation client, entre autres.

94,6 %

taux d'accès à la formation professionnelle continue (89,6 % en 2020).

Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur : **18,1 h** (17,1 h en 2020).

64 %

de pourvoi des postes en interne (61 % en 2020).

Taux de turn-over : **5,9 %** (4,8 % en 2020).

3.2.3 Promouvoir la diversité et l'égalité des chances

Le Groupe s'engage à promouvoir la diversité à travers une démarche inclusive, en accordant une place à tous les collaborateurs, quelles que soient leurs singularités, leurs différences et leurs opinions.

Cette ambition s'illustre à travers cinq axes majeurs :

- la promotion de la diversité et de l'inclusion ;
- la prévention et la lutte contre les discriminations et toutes formes de violences ;
- l'égalité des chances et l'égalité de traitement pour tous dans l'accès à l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels et au quotidien dans l'environnement de travail ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité des métiers ;
- le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

La politique du Groupe et ses engagements vis-à-vis des collaborateurs ont reçu plusieurs récompenses internationales : Covéa occupe la 175^e place dans le classement 2022 du *Financial Times* des entreprises européennes « leaders » en termes de diversité en Europe sur un panel de 850 entreprises. Covéa a également été positionné pour la première fois dans le « *World's Top Female-Friendly companies* » de *Forbes* avec une 196^e place mondiale sur un panel de 300 sociétés mondiales.

Emploi et insertion des personnes en situation de handicap

- La signature de l'accord Handicap pour une période de trois ans (2021-2023) a pour objectif l'intégration des personnes en situation de handicap de manière inclusive en contribuant à leur employabilité. Une forte ambition : recruter 150 collaborateurs en situation de handicap à fin 2023. Un livret interactif a été mis à disposition des collaborateurs pour partager et expliquer les principaux axes de cet accord.

6,7 %

taux d'emploi des personnes en situation de handicap en 2021.

49

collaborateurs en situation de handicap recrutés (25 en 2020).

363

collaborateurs accompagnés par la Mission Handicap et le pôle santé au travail (366 en 2020).

Prévention et lutte contre les discriminations

Covéa a enrichi son dispositif de formations pour prévenir les discriminations et a déployé des modules spécifiques à certains métiers :

- ajout d'un nouveau module « Ayons les bons réflexes pour être inclusifs » au sein du dispositif « La diversité pour faire la différence » en ligne depuis 2019 ;
- 55% des collaborateurs ont suivi le e-learning en 2021 ;
- poursuite du déploiement du module « Recruter sans discriminer » destiné aux chargés de recrutement. 40 chargés de recrutement formés ;
- création d'un nouveau module de formation « Communiquer de manière inclusive » à déployer sur 3 ans et destiné aux professionnels de la communication.

Égalité entre les femmes et les hommes

- Signature d'un nouvel accord triennal (2021-2023) relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes, portant sur six domaines d'action : la promotion professionnelle et le recrutement externe, la formation professionnelle, l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle, les violences sexistes et sexuelles et enfin la rémunération effective. Ces domaines d'action sont structurés autour d'objectifs et d'engagements concrets. Des plans de mise en œuvre doivent permettre de les atteindre.

Plusieurs actions marquantes :

- un objectif de féminisation des cadres à 57 % ;
- l'augmentation de l'enveloppe destinée à la réduction des écarts de rémunération à 600 K€ sur la durée de l'accord ;
- l'indemnisation du congé paternité au-delà du régime légal, portée au niveau du salaire net sur toute la durée du congé paternité ;
- poursuite du déploiement du module de formation « Parcours et projet au féminin » dont les objectifs sont d'accompagner les femmes dans leurs projets professionnels

et de développer leur leadership, avec 75 collaboratrices formées par an.

- Création du nouveau module de formation « Agir contre les violences sexistes et sexuelles », à déployer sur 3 ans et destiné aux acteurs Ressources Humaines et partenaires sociaux.

92/100

index de l'égalité professionnelle en 2021 (92/100 en 2020).

65,8 %

taux de féminisation global.

Le taux de féminisation des cadres progresse régulièrement, pour s'établir à **54,2 %** en 2021.

TAUX DE FÉMINISATION DES CADRES



Le réseau Cov&elles (réseau de femmes Covéa), animé par 40 ambassadrices en proximité dans les régions, mène des actions pour la promotion des carrières féminines et la mixité des métiers.

Insertion professionnelle des jeunes

Covéa s'engage à favoriser l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle, afin de renforcer et renouveler les compétences de l'entreprise et de soutenir l'accès à la formation pour tous.

D'ici 2022, Covéa a pour objectif d'atteindre 3 % de l'effectif total du Groupe en alternance, soit environ 600 nouveaux alternants. Pour mieux les soutenir, un dispositif complet a été mis en place dont une communauté dédiée pour les accompagner et pour les fédérer.

En reconnaissance de son engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, Covéa a obtenu en 2021 la certification « Happy Trainees Alternance », à l'issue d'une enquête menée auprès de l'ensemble des alternants qui a positionné le Groupe en 1^{er} parmi les entreprises faisant vivre les meilleures expériences à leurs alternants.

+ de 400

alternants ont été recrutés pour la rentrée 2021-2022 sur l'ensemble des secteurs d'activité du Groupe, soit le double de 2020.

3.3

Assureur responsable

Les valeurs d'engagement humain, de proximité, de solidarité, de responsabilité et de recherche du progrès guident Covéa dans l'exercice de son métier d'assureur.

Tout au long de la relation avec ses sociétaires et clients, Covéa, au travers de ses marques, se donne pour mission de les accompagner.

Dans la conception de ses offres et services, comme dans la gestion des contrats ou dans les prestations d'indemnisation, les marques de Covéa cherchent à répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

En intégrant la prévention au cœur de son métier d'assureur, le Groupe veille également à anticiper et à prévenir les risques.

3.2.4 Maintenir la qualité du dialogue social

Covéa est attaché à un dialogue social de qualité. Celui-ci s'exerce au sein de différentes instances, selon le périmètre de l'enjeu. Les instances représentatives du personnel en place au sein de l'Unité économique et sociale (UES) Covéa sont composées d'un Comité social économique central et de trois Comités sociaux économiques d'établissement (CSEE), à Niort, Levallois et Le Mans.

En 2021, Covéa a notamment signé deux accords majeurs. Le premier, relatif à la GPEC, est destiné à accompagner les collaborateurs dans leurs projets professionnels. Le deuxième, portant sur le télétravail et le droit à la déconnexion, s'inscrit dans la continuité de l'accord triennal sur le même thème signé en 2018, tout en élargissant la possibilité du télétravail pour les collaborateurs du Groupe.

L'ensemble des réunions organisées avec les instances représentatives du personnel a représenté pour le pôle Affaires sociales de Covéa 53 % de son activité totale annuelle (nombre de jours de réunions rapportés au nombre de jours ouvrés).

3.3.1 Créer une expérience client qui accompagne autant qu'elle assure

Axe majeur de la stratégie 2019-2021, l'expérience client doit être efficiente tout au long de la relation. Dans un monde marqué par de profonds bouleversements, Covéa, par l'intermédiaire de ses marques, veut être au rendez-vous des garanties et des services auxquels les clients aspirent : envoi des nouvelles technologies, allongement de la durée de la vie, essor des réseaux sociaux, progrès scientifique, entre autres.

Covéa a créé pour cela des offres et des services plus simples, plus fiables et plus rapides, s'adaptant aux évolutions sociétales via une plateforme de services et d'offres.

Les principaux axes de la stratégie 2019-2021 sur l'excellence de l'expérience client sont :

- réinventer les parcours clients avec la mise en place d'un nouvel outil de la relation client ;

- privilégier l'humain pour les contacts à valeur et travailler la nouvelle complémentarité entre les réseaux physiques et les contacts à distance ;
- accélérer le développement de la plateforme de services ;
- renforcer la connaissance des clients, pour leur offrir au bon moment des produits et services dont ils ont besoin ;
- anticiper et imaginer les modèles digitaux de demain.

Suivi de la satisfaction clients

La satisfaction est évaluée à travers un baromètre à chaud, une enquête de satisfaction à froid et la prise en compte des réclamations des clients.

Baromètre à chaud

8,6 à 8,9/10

Note de satisfaction à chaud de Covéa sur ses trois marques (MAAF, MMA et GMF).

Indicateur clé de performance - Périmètre marque = la note de la marque correspond à la moyenne des notes collectées tout au long de l'année calendaire, en réponse à la question : "Comment évaluez-vous votre niveau de satisfaction globale de ce contact ?".

Le baromètre à chaud est un questionnaire envoyé à J+1 d'un contact avec la marque afin d'interroger les clients sur leur niveau de satisfaction globale suite à cet échange.

Accompagnement au quotidien par la plateforme de services

Covéa s'engage à devenir un partenaire du quotidien de ses clients grâce à l'offre de services de son espace client. Celle-ci est structurée autour de six univers de besoins : la mobilité, le foyer, les voyages et loisirs, les droits et démarches juridiques, les projets de vie et les finances, le bien-être et la santé.

En 2021, la plateforme de services s'est enrichie de nouvelles offres pour la mobilité, le foyer, le bien-être et la santé, la prévention des risques en entreprise, avec notamment :

- des réductions auprès d'enseignes de distribution entre autres sur l'achat de vélos et trottinettes pour favoriser les mobilités douces ;
- des tarifs privilégiés sur des offres de sécurité incendie et de prévention, tant à domicile que sur le lieu de travail ;
- l'accès au dispositif d'économies d'énergie par l'installation de pompes à chaleur à tarif privilégié ;
- des tarifs négociés sur les diagnostics immobiliers de repérage d'amiante avant tous travaux pour protéger les artisans ;
- un nouveau programme de coaching santé par l'activité physique, l'équilibre alimentaire et la qualité du sommeil pour réduire le stress et gagner en qualité de vie.

Et pour les clients professionnels et entreprises :

- des outils de prévention routière flottes auto pour améliorer la sécurité au volant des salariés ;
- un outil permettant aux entreprises de créer leur Document Unique d'Évaluation des Risques, avec les mesures de prévention à mettre en place pour réduire les risques par nature de métier.

1 313 000

connexions à la plateforme de services en 2021 (1 258 000 en 2020).

Une politique volontariste d'accompagnement des victimes de sinistres corporels

Au sein de la Direction Indemnisation corporels, des équipes pluridisciplinaires interviennent pour proposer aux victimes de sinistres corporels un accompagnement, en complément de l'indemnisation pécuniaire. Les équipes accompagnées d'experts internes ou externes de type ergothérapeutes, architectes, assistantes sociales peuvent ainsi délivrer des conseils, proposer des solutions en termes de réinsertion sociale, d'adaptation de l'habitat et de solutions de mobilité. Le dispositif « Connaissance Occupation Terrain » a pour vocation de décliner, au niveau national et local, la politique d'accompagnement de Covéa et de favoriser la politique indemnitaire transactionnelle.

Concrètement, le maillage national de 51 inspecteurs corporels (dont 16 spécialisés dans la prise en charge des corporels importants) permet une proximité immédiate avec les personnes blessées et leur entourage (famille, avocat...). Cette proximité se traduit par la délivrance de conseils adéquats, la proposition de solutions d'accompagnement, ainsi que par une indemnisation juste et personnalisée. Elle va permettre en outre un rapprochement et des échanges avec de nombreux acteurs locaux susceptibles d'intervenir dans la prise en compte/charge du handicap, tels que des centres de rééducation, des associations, des fournisseurs de matériel divers, entre autres.

Par ailleurs, Covéa s'engage dans la réinsertion professionnelle des personnes gravement accidentées. Pour cela, le Groupe est partenaire des associations gestionnaires affiliées au réseau CHEOPS, réseau représentant des Cap emploi spécialisés dans l'emploi des travailleurs handicapés. L'objectif est de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des victimes accidentées et des tiers à indemniser, tout en complétant le dispositif en place avec les assistantes sociales de la Direction Indemnisation corporels.

Dispositif en cas d'événements climatiques

En cas d'événements climatiques exceptionnels, MAAF, MMA et GMF peuvent positionner des unités mobiles sur le lieu sinistré avec l'aide d'un référent local. Les équipes mobiles accueillent physiquement les clients, en remplacement des agences impactées ou en renfort des agences locales. Sur place, elles constatent les dégâts, conseillent et orientent les assurés. En complément, le référent local constate les dégâts pour adapter les mesures à prendre.

3.3.2 Adapter nos offres, nos services et nos prestations d'indemnisation aux enjeux sociétaux et environnementaux

Les offres d'assurance des marques de Covéa évoluent pour répondre aux changements sociétaux actuels et aux nouveaux besoins des clients.

Des travaux ont été réalisés avec les différentes directions métiers pour identifier les caractéristiques d'une offre d'assurance à impact sociétal et environnemental. Ces critères permettent d'évaluer les offres et d'identifier des pistes d'amélioration. L'ambition recherchée est de proposer des offres d'assurance répondant aux attentes des clients tout en améliorant leur impact sociétal et environnemental, tout au long de la vie des contrats.

Multirisque habitation

L'économie collaborative et ses plateformes numériques génèrent de nouveaux usages autour de l'habitat. Les marques de Covéa les accompagnent avec des offres de garanties et de services liées à l'échange ou la location de logement, ainsi que des extensions de responsabilité civile lors de l'échange de biens et de services.

Le contrat habitation de chacune des marques propose également une protection des installations d'énergies renouvelables (photovoltaïque, solaire, géothermique...) et si besoin l'assurance de la revente d'électricité.

Automobile et deux-roues

Les marques de Covéa incitent leurs clients à limiter leur impact environnemental lors de leurs déplacements, soit en appliquant une tarification basée sur le kilométrage parcouru par le véhicule, soit en offrant une réduction aux conducteurs de véhicules plus écologiques ou aux utilisateurs réguliers des transports en commun.

Les marques prennent en compte les nouvelles mobilités douces en garantissant les engins de déplacement personnel motorisés : gyropodes, monoroues, trottinettes électriques, etc.

Les marques de Covéa assurent également les voitures électriques et garantissent la batterie, qu'elle soit louée ou achetée, au même titre que le véhicule. La garantie dépannage prévoit le remorquage du véhicule jusqu'à la borne de recharge la plus proche.

Une réduction tarifaire est également accordée aux conducteurs de véhicules écologiques.

Afin de limiter l'impact environnemental lors d'un sinistre automobile, il est nécessaire de promouvoir auprès de nos clients la réparation durable. Elle peut revêtir plusieurs formes : la réparation plutôt que le remplacement, l'utilisation de pièces de réemploi, le choix de partenaires spécialisés dans la réparation écologique.

Dans le cadre de la réparation des sinistres automobiles, Covéa cherche à limiter son empreinte environnementale à travers différentes mesures :

- garantir la qualité de ses prestataires pour les sinistres automobiles. Covéa analyse notamment la performance environnementale et les certifications des recycleurs, épavistes et dépanneurs ;
- mettre en place une stratégie globale d'incitation à l'utilisation de pièces de rechange issues de l'économie circulaire. Covéa privilégie les vitriers automobiles vertueux qui proposent la réparation du pare-brise plutôt que son remplacement, pratiquent la compensation carbone ou allouent des fonds à des ressourceries de l'économie sociale et solidaire ;
- favoriser l'évolution des techniques de réparation automobile : le technocentre Cesvi France (détenu à 90 % par Covéa) favorise l'évolution des techniques de réparation automobile. Il promeut également, auprès des garagistes et experts, la réparation au lieu du remplacement et le réemploi de certaines pièces. Il dispense des formations aux réparateurs de véhicules électriques. Un dispositif d'incitation à la réparation et la rénovation des jantes des roues de voitures a été instauré auprès des réparateurs automobiles en 2021 ;
- mettre en place des services pour supprimer les déplacements des clients, des réparateurs et des experts pour limiter l'empreinte carbone. Lors d'épisodes de grêle, les plateformes mobiles de débosselage se positionnent au plus près des clients impactés pour réparer les véhicules endommagés. En cas de petit sinistre automobile, des déplacements peuvent être évités et du temps gagné, soit pour l'assuré s'il prend lui-même les photos normées de son dommage et les transmet au réparateur agréé pour expertise, soit pour l'expert, si le réparateur prend des photos du véhicule et les transmet à l'expert. Enfin, Covéa poursuit ses partenariats avec les principaux fabricants de peinture pour l'utilisation de peintures sans solvant.

Famille et loisirs

Les marques de Covéa s'adaptent aux évolutions sociétales en proposant des garanties pour protéger les familles dans leur quotidien : services d'aide aux aidants, garanties pour la garde partagée quel que soit le domicile, garde ponctuelle des petits-enfants par les grands-parents ou accompagnement psychologique des enfants scolarisés en cas de harcèlement à l'école ou sur les réseaux sociaux.

Enfin, le contrat Famille et Loisirs de chacune des marques garantit les dommages corporels du conducteur d'un Engin de Déplacement Personnel Motorisé (EDPM), qu'il soit loué ou emprunté.

Assurances santé et prévoyance

Les offres collectives santé et prévoyance Covéa intègrent, entre autres, des services d'accompagnement pour les aidants de parents proches (informations, solutions de répit, conseils médicaux, aide à la reconversion professionnelle...) ainsi qu'une aide à domicile renforcée en cas de maladie grave des assurés. Elles prévoient également de la téléassistance pour les assurés de plus de 55 ans et un accompagnement psychologique spécifique suite à un traumatisme pouvant être lié à une maladie grave ou un traitement médical lourd, par exemple.

En 2021, une phase pilote a été menée pour assouplir les conditions d'attribution de l'aide-ménagère afin de permettre à plus d'assurés d'en bénéficier.

Pour accompagner encore mieux nos clients et nos collaborateurs sur le volet de la santé mentale, en forte dégradation suite à la crise sanitaire, des phases de déploiement progressif vont leur donner accès à la méthode « Technique d'Identification des Peurs Inconscientes » (TIPI) permettant de libérer leurs émotions négatives stressantes et améliorer leur bien-être.

Par ailleurs, l'ensemble des services santé a fait l'objet de nombreuses communications tout au long de l'année, permettant ainsi à nos assurés de disposer du bon service au bon moment, pour la bonne gestion de leur capital santé.

Pour répondre aux impacts de la crise sanitaire, les trois marques ont mis en place la prise en charge de quatre consultations avec un psychologue ou un psychothérapeute pour tous les assurés santé (individuels ou collectifs), de mars à décembre 2021.

En complément, les masques chirurgicaux ont été pris en charge de façon dérogatoire dans les assurances santé individuelles.

3.3.3 Partager notre science du risque, sensibiliser et engager à la prévention

Covéa et ses marques mettent à profit leur connaissance du risque pour aider leurs sociétaires et clients à prévenir les risques liés à leur santé, leur mobilité, à leur vie domestique et professionnelle. Le Groupe s'appuie sur son expertise pour enrichir ses actions de prévention auprès de ses clients.

Cet engagement s'exerce également au travers d'une politique de financement soutenue et renouvelée en faveur de la recherche, afin de prévenir de nouveaux risques de santé publique, technologiques ou climatiques.

Sensibilisation aux risques du quotidien : habitation et automobile

En créant l'Observatoire de la sécurité des foyers, Covéa s'engage à sensibiliser et surtout à faire adopter à chacun les

bonnes pratiques afin d'éviter les comportements à risque. En 2018 et 2020, l'Observatoire a sensibilisé au risque de cambriolage et au risque d'incendie domestique.

En outre, Covéa a développé plusieurs outils de prévention des risques :

- « Alertes climatiques » avec l'envoi aux assurés de messages de prévention (via SMS, mails, posts sur les réseaux sociaux) et d'information en vue de faciliter les potentielles déclarations de sinistre ;

3,5 M

de SMS envoyés dans le cadre d'événements climatiques majeurs (en 2020, près de 2 M).

- « Covisiomap » est un outil de prévention et de diagnostic des risques professionnels, il met à disposition des modèles de catastrophes sur les dix principaux risques climatiques et naturels ;
- « Coventéo » modélise les risques climatiques - grêle, sécheresses, orages et tempêtes - pour mieux comprendre et mesurer leur impact sur les portefeuilles en assurance et assistance ;
- en partenariat avec SEDIPEC, Covéa accompagne ses assurés situés en zone inondable afin de les équiper de matériaux anti-inondation et rendre résiliente leur habitation face aux risques climatiques.

Covéa a également soutenu :

- l'application mobile CoachAAC qui accompagne les enfants de sociétaires et clients dans l'Apprentissage Anticipé de la Conduite ;
- Unir (Une nouvelle idée de la route), le think tank de l'Association Prévention Routière (APR), qui porte une réflexion inédite sur le futur de la mobilité et le véhicule autonome, guidée par les sciences humaines et sociales.

Sécurité routière

Chacune des marques de Covéa sensibilise ses clients aux dangers de la route au travers de nombreuses actions et communications.

- MMA IARD souhaite que chacun, conducteur ou piéton, soit acteur de sa propre prévention et prescripteur de conseils pour ses proches. MMA communique ainsi via ses plateformes digitales prévention pour atteindre le plus grand nombre. En 2021, la marque a notamment lancé une campagne sur le risque routier chez les professionnels pendant les Journées de la sécurité routière au travail (étude d'opinion, vidéos de sensibilisation, outils pédagogiques).

640 000

visites sur le site zerotracas.mma
à fin octobre 2021.

- GMF, en complément de ses actions récurrentes, propose pour la 6^e année consécutive aux élèves de cycle 3 et à leurs enseignants un jeu-concours intitulé « Trace Ta Route avec Max » sur le thème de la sécurité routière. L'objectif est d'accompagner les jeunes dans l'obtention de l'attestation de première éducation à la route (APER).

119

classes engagées dans le jeu concours GMF pour l'édition 2022.

- MAAF a poursuivi en 2021 ses actions de sensibilisation aux dangers de la route, en particulier avec les opérations « Vigicarotte » mises en place depuis 2001 pour la sécurité des jeunes en sortie de discothèques et avec son application « AlcooTel » sur mobile.

1 M

de téléchargements de l'application AlcooTel.

Prévention santé envers nos clients

En 2021, Covéa a poursuivi avec ses trois marques MAAF, MMA et GMF ses actions de sensibilisation à des problématiques majeures de santé publique. Les temps forts ont porté principalement sur l'accompagnement des assurés santé dans la gestion de leur budget santé, l'accès aux soins et la prise en compte de leur bien-être.

Le Groupe a également renouvelé, au travers de ses marques, la prise en charge du vaccin anti-grippe pour tous ses assurés santé. Par ailleurs, Covéa s'est engagé dans une démarche inédite de prévention des addictions avec ses trois marques, en partenariat avec quatre autres acteurs majeurs de la protection sociale en France et GAE Conseil, une agence spécialisée en addiction. L'augmentation sans précédent des pratiques addictives liées au stress, à l'isolement social, aux restrictions imposées par la pandémie a conduit le Groupe à se mobiliser

fortement pour faire face à cette problématique de santé et construire ensemble une campagne de prévention. Sous la forme d'un *escape game* digital appelé « Addict' Town », cette approche originale, ludique et innovante a pour ambition de favoriser la prise de conscience des personnes concernées par une addiction, que ce soit à titre personnel ou pour un proche. Tous les assurés santé du groupe Covéa profitent également des avantages apportés par Santéclair.

Santéclair est une plateforme d'orientation santé et filiale de plusieurs organismes complémentaires d'assurance maladie : Allianz, MAAF, MMA, Ipeca, la MGP. Depuis toujours convaincue que pour une société en bonne santé, il faut un juste accès aux soins pour tous, Santéclair aide les assurés à se repérer dans le système de santé.

96,6 %

taux de recommandation des utilisateurs de services Santéclair (96,1 % en 2020).

À la croisée entre les professionnels de santé et les organismes complémentaires d'assurance maladie, Santéclair innove depuis 2003 pour créer un véritable écosystème de services qui favorise le juste accès aux soins pour tous ses bénéficiaires en les orientant aux différentes étapes de leurs parcours de santé. Ainsi, avec Santéclair, les assurés ont accès à :

- une aide à sélectionner les bons professionnels et établissements de santé ;
- des soins et des équipements de qualité, à des tarifs négociés ;
- des conseils et aides à faire des choix éclairés.

En 2021, de nouveaux services ont été proposés par Santéclair aux assurés santé des trois marques du Groupe : un outil d'analyse des symptômes et d'orientation, un annuaire des professionnels reconnus en médecine douce, un programme d'accompagnement à l'achat de lunettes, ainsi qu'un réseau de chirurgiens dentistes spécialisés en orthodontie adulte.

Le mécénat et les partenariats pour mieux prévenir les risques

Innover grâce à la recherche

Depuis 2018, Covéa accompagne les chercheurs du centre de recherche biomédicale Clinatéc, favorisant ainsi la conduite de programmes de recherche sur le long terme.

En partenariat avec le CEA, le CHU de Grenoble, l'INSERM et l'Université Grenoble Alpes, pas moins de 90 cliniciens, chercheurs, biologistes, experts en micro-nanotechnologies et en électronique contribuent à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de recherche biomédicale.

Deux programmes particulièrement innovants et d'envergure internationale sont soutenus par le Groupe et marquent encore cette année notre volonté d'une meilleure prise en charge des personnes en situation de handicap :

- Covéa NeuroTec, un projet destiné à ralentir, grâce à la lumière infrarouge, l'évolution et/ou les effets de la maladie d'Alzheimer ;
- le Projet BCI (*Brain-Computer Interface*) sur l'autonomisation du patient tétraplégique à la maison et l'évolution d'un exosquelette.

Informier et conseiller les aidants familiaux

45 % des Français déclarent* que la crise sanitaire a eu un impact sur leur perception de la vulnérabilité, pour eux-mêmes ou pour l'un de leurs proches. Avec cette prise de conscience, la condition des personnes vulnérables est plus que jamais au centre des préoccupations et constitue un enjeu sociétal majeur.

En soutenant, depuis 2018, l'association France Tutelle, dont la mission est d'accompagner les aidants-tuteurs familiaux, Covéa

contribue à sensibiliser les familles sur la nécessité d'anticiper la vulnérabilité.

La recherche autour du bien vieillir

En 2021, Covéa a poursuivi son soutien en faveur d'une meilleure connaissance de la prévention des risques notamment liés au vieillissement. Nos partenaires dans ce domaine sont : la Chaire Prevent'Horizon pour ses actions d'évaluation de l'efficacité de la prévention en santé, la Chaire BiomecAM Innovation et Handicap pour ses travaux de recherche sur les pathologies ostéo-articulaires et la chaire « Transitions Démographiques, Transitions Économiques » (TDTE), pour ses études sur le bien vieillir.

* Baromètre IPSOS France Tutelle/Covéa 2021.

3.4 Investisseur responsable

Le groupe Covéa, en tant qu'assureur mutualiste au service de ses sociétaires et clients, pose naturellement le regard sur un horizon de temps long. Les investissements s'opèrent dans cette vision de long terme, période dans laquelle nos risques s'inscrivent. La stratégie d'investissement sert nos engagements d'assureur et traduit notre action responsable en intégrant de manière holistique des critères financiers et extra-financiers de type ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

Notre approche privilégie la gestion déléguée auprès de nos deux structures intra-Groupe dédiées : Covéa Finance pour la gestion des actifs financiers, Covéa Immobilier pour la gestion des actifs immobiliers.

Le rapport ESG décrit les réalisations concrètes de ces deux acteurs clés au service de l'assureur responsable qu'est Covéa qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue.

3.4.1 Intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à la stratégie d'investissement

Covéa Finance, la société de gestion de portefeuille (SGP) de Covéa, porte et pilote la démarche ESG du Groupe en matière d'investissement en valeurs mobilières. L'intégration de cri-

tères ESG dans les processus d'investissement est structurée selon quatre piliers : la politique d'exclusion, la politique d'engagement actionnarial, les fonds thématiques et l'intensité carbone des portefeuilles.

La politique d'exclusion encadre l'exclusion de tout investissement direct en actions ou en obligations dans certaines activités impliquées dans les armes controversées, productrices de tabac, significativement actives dans le secteur des jeux d'argent et de paris, ou en lien avec le charbon thermique, selon des seuils et un calendrier de désengagement progressif d'ici 2030 (pour l'OCDE) et 2040 (hors OCDE).

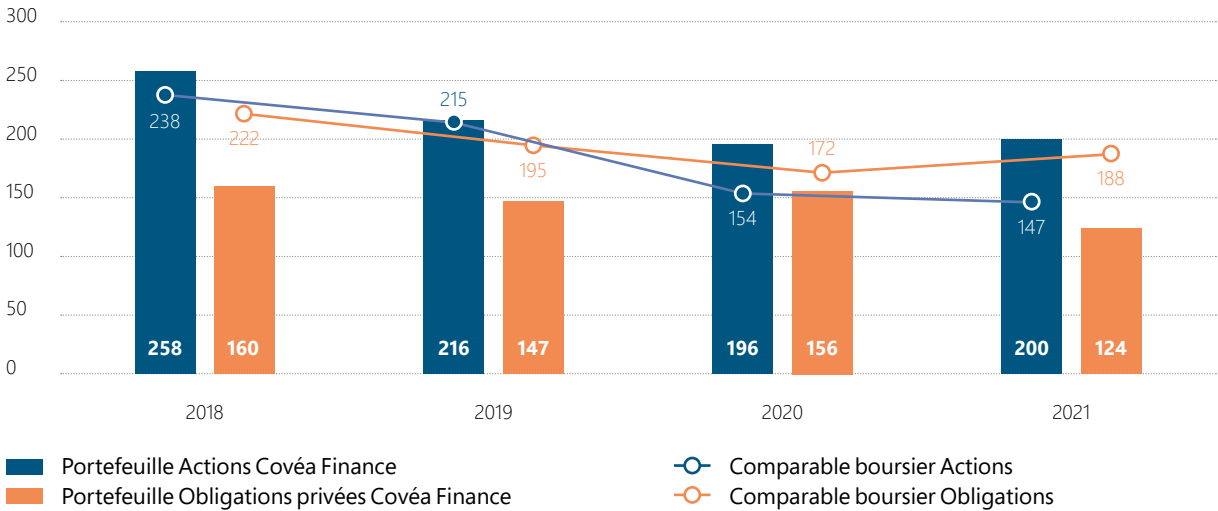
La politique d'engagement actionnarial encadre l'analyse ESG d'émetteurs privés et souverains (actions et dettes), le vote aux Assemblées générales et le dialogue actionnarial. Celui-ci permet à Covéa Finance de confronter les émetteurs à leurs enjeux matériels et de les inciter à améliorer leur performance et leur transparence sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les gammes de fonds à thématique environnementale et de fonds labellisés Investissement Socialement Responsable (ISR) font l'objet d'une notation spécifique.

Enfin, Covéa Finance calcule l'intensité carbone de la majeure partie des portefeuilles. Cet indicateur de référence répond aux objectifs de transparence (décret d'application de l'article 173-VI de la LTEC), de gestion du risque climatique (risques phy-

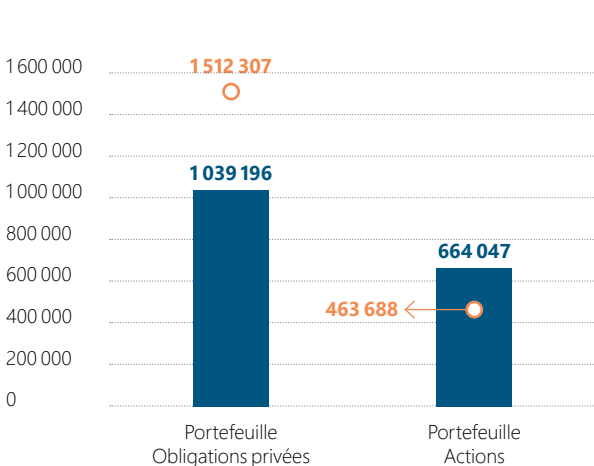
siques et risques de transition) et de contribution aux objectifs de limitation du réchauffement climatique. Il est aussi utilisé dans l'analyse ESG des émetteurs et constitue un critère de sélection pour certains fonds à thématique environnementale.

INTENSITÉ CARBONE DES POCHEs ACTIONS ET OBLIGATIONS PRIVÉES (en tonnes eq. CO₂ / M€ du CA)

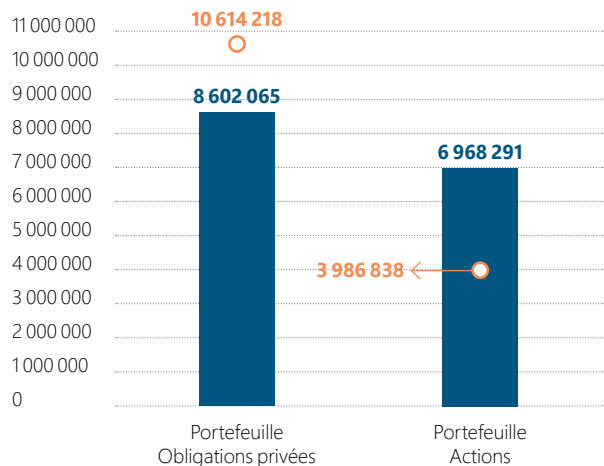


EMPREINTE CARBONE DES POCHEs ACTIONS ET OBLIGATIONS PRIVÉES (en tonnes eq. CO₂)

Scopes 1 & 2



Scopes 1, 2 & 3



○ Comparable boursier

En 2021, Covéa Finance reste plus que jamais attaché à l'équilibre des trois piliers Environnement, Social et Gouvernance (ESG) dans son analyse des risques de durabilité.

Ainsi, tout en se préparant activement à répondre aux futures exigences réglementaires (SFDR et taxonomie européenne) qui visent à fournir plus de transparence en termes d'impacts sur l'environnement, le changement climatique et la biodiversité, Covéa Finance a continué à avancer sur le plan social tout au long de cette année 2021.

Les fonds Covéa Perspectives Entreprises et Covéa Renouveau ont obtenu le label Relance. Ce label, créé en octobre 2020 dans le cadre d'un accord de place, a pour ambition de soutenir l'économie française post crise sanitaire et de permettre à tous les épargnants qui le souhaitent de contribuer à la relance de l'économie française, en donnant du sens à leur épargne. Mais surtout, il vise à accompagner tout particulièrement les entreprises qui s'engagent en matière de création d'emplois sur le territoire français. Ces deux labellisations ont été suivies d'une campagne d'engagement actionnarial à destination des titres figurant dans ces deux fonds, enjoignant les dirigeants de ces sociétés à davantage de transparence et d'efforts sur l'emploi en France.

Covéa Finance a également rejoint la coalition pour une Transition Juste. Il s'agit d'une plateforme collaborative lancée par *Finance for Tomorrow* qui réunit des gestionnaires et détenteurs d'actifs de l'écosystème financier français, avec pour mission de promouvoir auprès des entreprises une transition socialement acceptable vers des économies bas carbone. Adhérer à cette coalition répond en effet à notre volonté de participer à la transition vers une économie durable tout en maîtrisant l'impact social qui peut s'avérer négatif.

Enfin, le fonds Covéa Actions Solidaires a été récompensé par le label Finansol, gage de confiance, qui facilite et garantit le choix de l'épargnant et vient confirmer notre démarche solidaire. Ce fonds à dominante actions permet d'associer développement économique et progrès social : il investit entre 5 et 10 % de son actif en titres solidaires, c'est-à-dire auprès de structures non cotées ayant une utilité sociale (aide à la création d'entreprise, aide au retour à l'emploi, micro-crédit, insertion...) et entre 90 % et 95 % en titres cotés gérés selon un processus ISR.

En 2021, Covéa Finance a exercé son droit de vote pour 43 % des actions détenues, sur la base d'une analyse approfondie des résolutions par les analystes ESG et en application des principes définis dans sa politique d'engagement actionnarial. À fin 2021, Covéa Finance a participé au vote de 115 Assemblées générales. Enfin, Covéa Finance a organisé 48 réunions avec des émetteurs au sujet des pratiques ESG de l'entreprise.

81 %

des encours gérés éligibles¹ ont fait l'objet d'une analyse avec des critères ESG en 2021.

3.4.2 Investir dans des placements immobiliers responsables

Covéa mène une politique de placements immobiliers responsables. Portée par Covéa Immobilier, elle anticipe les évolutions, gère et suit l'efficacité énergétique du bâti, valorise l'attractivité du patrimoine et implique les occupants pour un usage écologique des bâtiments.

Pour cela, Covéa a signé, entre autres, la Charte d'efficacité énergétique des bâtiments, la Charte de l'économie circulaire dans le secteur de l'immobilier et de la construction (Charte de Circolab) et la Charte de gestion de l'eau de la ville de Paris.

Covéa Immobilier a aussi poursuivi l'animation de sa politique de développement durable et a notamment mis en œuvre des actions concrètes pour le Décret Tertiaire, *via* le projet « Éco Énergie Tertiaire », l'économie circulaire et la biodiversité, tout en développant les actions de sensibilisation à l'égard des occupants.

La Direction Placement a également poursuivi l'optimisation du pilotage de ses consommations :

- par la digitalisation de la maintenance des immeubles tertiaires, 100 % des immeubles tertiaires multi-locataires intégrés ;
- par la mise en place du projet « Éco Énergie Tertiaire », 91 % des mandats autorisant l'accès aux données de consommation privatives de nos locataires ont été collectés et des plans d'actions d'économie d'énergie identifiés ;
- par un management instrumenté de l'énergie, notamment du chauffage pour les immeubles tertiaires multi-locataires et le résidentiel, accompagné d'un plan d'actions. Les immeubles restructurés et labellisés ont gagné 40 % de consommations d'énergie sur les cinq usages de la réglementation thermique ;
- par le développement d'une étude de faisabilité/opportunité d'installation de géothermie pour chaque projet éligible afin d'offrir un mix énergétique sur le portefeuille ;
- par la mise en place systématique de systèmes hydro-économiques pour les réhabilitations de logements ;

¹ Les titres monétaires et fonds détenus dans nos mandats et OPC ne sont pas couverts par ces méthodes d'appréciation ESG.

- par l'intégration dans le cadre des grands projets de construction et réaménagement de 100 % du câblage des bornes électriques autos/vélos concernant la mise en œuvre des infrastructures définies par la réglementation et/ou la politique Covéa de déplacement pour les collaborateurs et usagers.

La Direction Placement de Covéa Immobilier, membre fondateur de Circolab (économie circulaire dans le bâtiment), a renforcé son engagement pour le réemploi de matériaux, avec l'adhésion en 2021 au « Booster du Réemploi ». Dans ce cadre, et avec l'objectif de poursuivre la démarche d'économie circulaire, cinq projets par an intègrent l'accélérateur pendant trois ans, à compter de 2022, dont le réemploi de matériaux dans la rénovation d'appartements. L'objectif est d'utiliser un maximum de matériaux issus de précédents chantiers et de faire émerger des filières.

De plus, le réemploi de pièces détachées à récupérer de nos chantiers de travaux et maintenance a été mis en place avec nos mainteneurs.

Par ailleurs, Covéa Immobilier réalise systématiquement un audit développement durable avant chaque grand projet de restructuration.

La biodiversité, la gestion de déchets et la gestion de l'eau sont également des sujets au cœur de nos préoccupations, notamment avec :

- un plan d'actions afin de mettre en valeur les espaces verts, leurs accès et le développement du « verdissement » des espaces extérieurs ;
- des plans d'actions visant à favoriser la mobilité douce et la revalorisation de places de parking en local vélo ont également été définis ;
- un état des lieux de la gestion des déchets a été réalisé afin d'évaluer la conformité de Covéa Immobilier avec la réglementation ;
- une grille de notation « Biodiversité » a été validée et testée sur des sites ;
- un projet de « Livre Blanc » de la Biodiversité pour Covéa a été lancé avec l'objectif de définir la politique du Groupe.

Enfin, Covéa Immobilier est l'un des fondateurs, aux côtés de l'OID et de Gécina, d'un programme d'accélération et de coordination autour de la biodiversité.

162 000 m²

du patrimoine tertiaire ont fait l'objet d'une labellisation/certification (construction/rénovation).

97 %

des immeubles tertiaires restructurés ont fait l'objet d'une labellisation/certification.

Covéa Immobilier réalise tous les ans un bilan de gaz à effet de serre des immeubles de placement gérés pour le compte du Groupe.

15,33 kgeqCO₂/m²

Émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie /m² (8,25 kgeqCO₂/ m² en 2020).

La Tonne équivalent CO₂ est calculée en multipliant les kWh d'énergie consommés par le facteur d'émissions de chaque type d'énergie. Les facteurs d'émissions de gaz à effet de serre sont issus de la base carbone suivant la dernière version en vigueur.

Les énergies utilisées sont l'électricité, le gaz, le réseau de chaleur de Paris (CPCU) et le réseau de froid de Paris (Climespace).

La donnée énergie correspond aux factures régularisées par Covéa Immobilier.

Pour trois immeubles les données de gaz n'étaient pas disponibles, ce sont donc les données 2020 qui ont été reprises.

Les immeubles monolocataires ne sont pas pris en compte dans les calculs car les consommations d'énergie sont supportées par le locataire uniquement et donc inconnues pour Covéa.

Les surfaces prises en compte dans le calcul sont les m² de bureaux, de commerces, d'hôtels et résidentiels (hors surfaces autres, immeubles monolocataires, immeubles sans consommation d'énergie et parkings). Périmètre temporel : 1^{er} décembre N-1 au 30 novembre N. Toutefois la temporalité des factures peut varier en fonction de la disponibilité des informations des fournisseurs d'énergie.

Les variations des émissions de gaz à effet de serre liés à l'énergie/m² s'expliquent principalement par un changement de méthodologie visant à ne pas prendre compte en 2021 les surfaces sans consommation d'énergie.

3.5

Taxonomie

Nouvelle réglementation européenne de la taxonomie

Le Parlement européen a adopté le 18 juin 2020 le règlement européen Taxonomie (UE 2020/852) sur l'établissement d'un cadre visant à identifier les activités économiques durables au sein de l'Union européenne et à orienter les financements vers cette relance verte. En mettant à disposition des parties prenantes un cadre uniforme, notamment avec les objectifs environnementaux fixés dans ce règlement, la Commission européenne structure le processus de transition vers une économie résiliente et plus respectueuse de l'environnement.

La classification « Taxonomie » s'articule autour de six objectifs environnementaux que doivent poursuivre les activités économiques pour être considérées comme durables :

1. l'atténuation du changement climatique ;
2. l'adaptation au changement climatique ;
3. la protection et l'utilisation durable des ressources aquatiques et marines ;
4. la transition vers une économie circulaire ;
5. la prévention et la réduction de la pollution ;
6. la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour l'exercice 2021, seuls les deux premiers objectifs environnementaux relatifs au changement climatique sont applicables. L'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie (UE 2021/2178) définit le contenu et les modalités de publication sur les investissements durables pour les entreprises assujetties. L'acte délégué Climat (UE 2021/2139) précise les critères techniques d'analyse pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux. Les critères techniques au regard des quatre autres objectifs environnementaux ne sont pas encore publiés.

Pour qu'une activité soit durable, elle doit remplir les critères suivants :

- être éligible, c'est-à-dire être explicitement mentionnée dans les actes délégués du règlement Taxonomie ;
- contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux précités ;
- ne causer aucun préjudice important à l'un des autres objectifs (*Do No Significant Harm*) ;
- être exercée dans le respect des garanties minimales ;
- être conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission.

L'activité économique de la souscription d'assurance ou réassurance non-vie figure parmi les activités éligibles au titre de l'objectif environnemental « adaptation au changement climatique ».

Pour les entreprises d'assurance, cela se traduit par la publication d'indicateurs relatifs aux investissements ainsi qu'aux activités économiques d'assurance (non-vie).

Les textes prévoient un déploiement progressif des publications. Au titre des exercices 2021 et 2022, il s'agit de publier uniquement :

- la part des investissements destinés au financement ou associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie/total des investissements ;
- la part des primes non-vie brutes éligibles à la taxonomie/total des primes non-vie.

Et à partir de l'année 2024, au-delà de l'éligibilité à la taxonomie, il faudra vérifier si ces activités respectent des critères d'examen techniques et ne nuisent pas aux autres objectifs environnementaux. Les publications porteront ainsi sur :

- la part des investissements destinés au financement ou associés à des activités économiques alignées à la taxonomie/total des investissements ;
- la part des primes non-vie brutes alignées à la taxonomie/total des primes non-vie.

Le groupe Covéa, par sa forme juridique de SGAM, n'est pas assujetti à un reporting des informations liées à la taxonomie européenne.

Toutefois, au même titre que Covéa fait le choix de publier une DPEF volontaire, le Groupe publie pour la première fois, à travers ses compagnies d'assurances assujetties à leur niveau respectif, des informations relatives à la part des activités éligibles à la taxonomie.

3.5.1 Évaluation des investissements 2021 éligibles à la taxonomie

Pour Covéa, dont l'ambition est d'accompagner chacun vers un monde de croissance durable, les investisseurs ont un rôle majeur à jouer pour assurer la transition vers une économie bas carbone.

Le tableau ci-dessous présente les résultats sur la base de l'ensemble des actifs de placements pour MAAF Assurances SA, MMA IARD SA, GMF Assurances et Fidélia Assistance, filiales du Groupe soumises à la DPEF.

| | MAAF Assurances SA | | | | MMA IARD SA | | | | GMF Assurances | | | | Fidélia Assistance | | | |
|---|---------------------|------------|-------------------|------------|---------------------|------------|-------------------|------------|---------------------|------------|-------------------|------------|---------------------|------------|-------------------|------------|
| | Ratio réglementaire | | Ratio volontaire* | | Ratio réglementaire | | Ratio volontaire* | | Ratio réglementaire | | Ratio volontaire* | | Ratio réglementaire | | Ratio volontaire* | |
| | Montant (en M€)** | % | Montant (en M€)** | % | Montant (en M€)** | % | Montant (en M€)** | % | Montant (en M€)** | % | Montant (en M€)** | % | Montant (en M€)** | % | Montant (en M€)** | % |
| Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie | 745 | 14,64 | 1 153 | 22,65 | 1 204 | 22,47 | 1 559 | 29,10 | 877 | 24,54 | 1 086 | 30,39 | 8,5 | 8,91 | 17,7 | 18,63 |
| Part des expositions sur des activités non éligibles à la taxonomie | 4 229 | 83,11 | 3 821 | 75,10 | 4 026 | 75,14 | 3 671 | 68,51 | 2 647 | 74,11 | 2 438 | 68,26 | 84,3 | 88,45 | 75,1 | 78,73 |
| Part relative aux produits dérivés*** | 9 | 0,18 | 9 | 0,18 | 4 | 0,08 | 4 | 0,08 | 2 | 0,05 | 2 | 0,05 | 0 | 0,01 | 0 | 0,01 |
| Part des expositions sur des entreprises non soumises à la NFRD (/DPEF)**** | 105 | 2,07 | 105 | 2,07 | 124 | 2,31 | 124 | 2,31 | 46 | 1,30 | 46 | 1,30 | 2,5 | 2,63 | 2,50 | 2,63 |
| Total actifs soumis à taxonomie | 5 088 | 100 | 5 088 | 100 | 5 358 | 100 | 5 358 | 100 | 3 572 | 100 | 3 572 | 100 | 95,3 | 100 | 95,3 | 100 |
| Part des expositions sur des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux sur le total actifs placements***** | 6 099 | 54,52 | 6 099 | 54,52 | 8 029 | 59,98 | 8 029 | 59,98 | 2 499 | 41,17 | 2 499 | 41,17 | 145,7 | 60,44 | 145,7 | 60,44 |
| Total actifs placements | 11 187 | 100 | 11 187 | 100 | 13 387 | 100 | 13 387 | 100 | 6 071 | 100 | 6 071 | 100 | 241 | 100 | 241 | 100 |

* Avec estimation du prestataire ISS.

** En valeur de réalisation.

*** Produits dérivés détenus indirectement par des fonds.

**** Estimation réalisée sur la base d'une catégorie « petites capitalisations » au sein du total des actifs gérés par Covéa Finance, ce ratio a ensuite été appliqué à la part des actifs gérés par Covéa Finance des différentes entités soumises à la DPEF obligatoire.

***** Catégories prises en compte : emprunts d'État, emprunts supranationaux.

3.5.2 Évaluation des primes émises 2021 éligibles à la taxonomie – Activité de souscription d'assurance (non-vie)

Covéa est depuis longtemps pleinement investi dans la lutte contre le changement climatique. Par conviction d'abord, parce que la recherche de solutions est notre ADN d'assureur mutualiste engagé. Par esprit de responsabilité aussi, en tant que groupe leader en assurance auto et habitation sur le marché français.

Le Groupe investit depuis plus d'une décennie dans la modélisation des risques climatiques, et plus particulièrement des

phénomènes extrêmes. Il a ainsi publié en janvier 2022 un Livre blanc sur le changement climatique et l'assurance et les conséquences sur la sinistralité à horizon 2050.

Notre ambition est de poursuivre ces travaux de recherche, afin de pouvoir continuer à protéger nos sociétaires de manière durable. C'est une priorité du Groupe pour les années à venir.

La part des primes émises brutes de réassurance éligibles à la taxonomie rapportée au total des primes émises ainsi que le montant des primes émises brutes de réassurance éligibles à la taxonomie figurent dans le tableau ci-après.

| Filiale | Part des primes éligibles (en %) | Montant des primes éligibles (en M €) | Montant total des primes émises (en M €) |
|--------------------|----------------------------------|---------------------------------------|--|
| MAAF Assurance SA | 84 | 2 294 | 2 727 |
| MMA IARD SA | 63 | 3 284 | 5 180 |
| GMF Assurances | 81 | 1 517 | 1 876 |
| Fidélia Assistance | 75 | 351 | 470 |

Les éléments méthodologiques relatifs au calcul des ratios, la description du périmètre des activités éligibles et non éligibles, figurent dans les DPEF respectives de MAAF Assurances SA, MMA Iard SA, GMF Assurances (section 3.5) et Fidélia Assistance (section 3.4).

Présentation des enjeux et KPI associés par risque extra-financier

Table de concordance

| Risques extra-financiers liés au modèle d'affaires | Enjeux par risque | KPI | Paragraphe |
|---|--|---|------------|
| Risque de dégradation du climat social | Maintenir la qualité du dialogue social | | 3.2.4 |
| | Contribuer au développement durable du capital humain et à la gestion des talents | | 3.2.2 |
| | Promouvoir la diversité et l'égalité des chances | Taux de féminisation par statut | 3.2.3 |
| | Assurer la santé et la qualité de vie au travail des salariés | | 3.2.1 |
| Risque cyber | Garantir la protection des données personnelles | | 3.1.6 |
| | Protéger les SI des cyberattaques | Taux de collaborateurs formés à la SSI | |
| Risque de réputation | Promouvoir la RSE dans la gouvernance et la pratique des affaires | Taux de cadres formés à la lutte anticorruption | 3.1.5 |
| | Participer à l'évolution socio-économique de nos territoires | | 3.1.3 |
| Risque technique et commercial | Créer une expérience client qui accompagne autant qu'elle assure | Note de satisfaction à chaud | 3.3.1 |
| | Adapter nos offres, nos services et nos prestations d'indemnisation aux enjeux sociétaux et environnementaux | | 3.3.2 |
| | Partager notre science du risque, sensibiliser et engager la prévention | | 3.3.3 |
| Risque ESG lié à nos investissements (hors Fidélia) | Intégrer les critères ESG à la stratégie d'investissement | | 3.4.1 |
| | Investir dans des placements immobiliers responsables | Émissions de GES de l'immobilier de placement (scopes 1 et 2 en TeqCO ₂ / m ²) | 3.4.2 |
| Risque environnemental lié à notre activité | Maîtriser l'empreinte environnementale liée à notre activité | Émissions de GES de l'immobilier d'exploitation (scopes 1 et 2 en TeqCO ₂ / m ²) | 3.1.4 |



La version numérique de ce document est conforme aux normes d'accessibilité PDF/UA (ISO 14289-1), WCAG 2.1 niveau AA et RGAA 4.1 à l'exception des critères sur les couleurs. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique.

Version e-accessible par  DocAxess



GROUPE
D'ASSURANCE
MUTUALISTE
ENGAGÉ

SOCIÉTÉ DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE

régie par le Code des assurances

RCS Paris 450 527 916

86-90, rue Saint-Lazare - 75009 Paris

www.covea.eu

@groupecovea sur     